

**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**Du 29 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt neuf juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| MEMBRES                            | P | A/E (1)                        | MEMBRES                  | P | A/E (1)                   |
|------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|---|---------------------------|
| 1 AMARO Romain                     | P |                                | 19 LONG Didier           | P |                           |
| 2 REYNAUD FIORILE Joëlle           |   | Excusée pouvoir M. AMARO       | 20 MARCHETTI Rose-Claire | P |                           |
| 3 SCAMARONI Michel                 | P |                                | 21 VESPERINI Romain      | P |                           |
| 4 MELCHIONNE Cathia                | P |                                | 22 MANIVET Valérie       | P |                           |
| 5 LAMATHE Jean-Charles             | P |                                | 23 LIGER Éric            |   | Excusé pouvoir M. LONG    |
| 6 GORLIER LACROIX Solange          | P |                                | 24 CHAHID Ysmail         |   | Excusé pouvoir M. ESTEVE  |
| 7 ESTEVE Cédric                    | P |                                | 25 BOUCHET Gregory       | P |                           |
| 8 NICOLAÏ Michèle                  |   | Excusée pouvoir Mme MELCHIONNE | 26 SCOGNAMIGLIO Ambre    | P |                           |
| 9 AJUTO Michaël                    | P |                                | 27 NOZIERES Martine      | P |                           |
| 10 GARNIER Eliane                  | P |                                | 28 KASBARIAN Claude      | P |                           |
| 11 BORONI Lionel                   | P |                                | 29 PALETTI Jean-Yves     | P |                           |
| 12 NORD HUCHET Claire              | P |                                | 30 FUSONE Maximilien     | P |                           |
| 13 DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico | P |                                | 31 COCH Émeline          | P |                           |
| 14 GUIDAT Nadège                   | P |                                | 32 GIRAUD Jean-Luc       | P |                           |
| 15 LEBOEUF Tom                     | P |                                | 33 KERBART Magali        |   | Excusée pouvoir M. FUSONE |
| 16 VARON Brigitte                  | P |                                | 34 MUSSO Jean-Philippe   | P |                           |
| 17 MERENTIER Jean-Marie            | P |                                | 35 GRAS-TRUBERT Sandrine | P |                           |
| 18 JUVANTENY Isabelle              | P |                                |                          |   |                           |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romain AMARO  
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Tom LEBOEUF  
Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir



# **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2026**

## **ORDRE DU JOUR**

### ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SEANCES DU 5 JUIN 2026***

#### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**En date du 21/05/26 :** Rétrocession de concession à la ville.

**En date du 26/05/26 :** D'ester en justice et de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours devant la cour administrative d'appel formé par l'association « En toute franchise », « l'association des commerçants de Plan de campagne » et « centre de vie régional » tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 18 décembre 2024 délivré à la société PDC DEVELOPPEMENT pour l'extension du centre commercial. Barnéoud et du parking.

**En date du 27/05/26 :** M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant sur le virement de crédit de chapitre à chapitre – exercice 2026.

**En date du 28/05/26 :** D'ester en justice et de désigner pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par SCI LES RIGONS tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 17 mars 2026 délivré à la SAS COBALT GROUP portant sur la démolition des constructions existantes et l'édification d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et de logements.

**En date du 28/05/26 :** D'ester en justice et de désigner un avocat pour représenter la commune et se constituer partie civile suite à l'incendie qui s'est déclaré le 8 juillet 2025, ayant occasionné de nombreux dommages sur la commune.

**En date du 1/06/26 :** Assurance - acceptation d'indemnisation suite au sinistre du 7 juin 2025.

### **Tableau des Marchés Publics attribués au mois de mai 2026**

#### **TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Rapporteur : Claire NORD HUCHET**

1 - ADHESION DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION RESEAU VELO ET MARCHE

#### **ANIMATION DU TERRITOIRE**

**Rapporteur : Lionel BORONI**

2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ASSOCIATIONS

3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS Exercice 2026

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE Exercice 2026

5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION PENNES



**Rapporteur : Isabelle JUVANTENY**

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION L'ARCHE DE LA GAZELLE - Exercice 2026 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

**Rapporteur : Tom LEBOEUF**

9 - EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES MINOTS

**Rapporteur : Solange GORLIER LACROIX**

10 - AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES – PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/ASSOCIATION COMITE DES FETES

### **COHESION SOCIALE**

**Rapporteur : Cathia MELCHIONNE**

12 - PROROGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026 CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### **ADMINISTRATION DE LA CITE**

**Rapporteur : Cédric ESTEVE**

13 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN POUR LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET SON CCAS

14 - COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

15 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Jean-Charles LAMATHE**

16 - VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS REFORMES DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU

17 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP ET IOP. LOT N°1 GROS OEUVRE / MACONNERIE/ SEUILS - AVENANT N°1 AJOUT DE PRIX NOUVEAU AU BPU

18 - MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAL ET VALORISATION DES AVANTAGES EN NATURE

19 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2025



M. le Maire : Mesdames et messieurs, encore bonsoir. Je laisse M. LEBOEUF démarrer par l'appel. Merci beaucoup.

*M. LEBOEUF procède à l'appel.*

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 5 JUIN 2026**

M. le Maire : Merci M. LEBOEUF, nous passons à l'approbation des deux précédents procès-verbaux concernant le premier sur les élections sénatoriales, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, nous mettons au vote qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

#### ***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité***

M. le Maire : Nous passons au deuxième procès-verbal toujours du 5 juin, est-ce qu'il y a des questions ? M. MUSSO.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous, simplement deux remarques sur le dernier procès-verbal, en page 5 concernant le Data Center, il est fait mention : « Concernant le Data Center, en effet, nous avons transmis au CIQ avec qui vous travaillez, les conclusions des deux cabinets d'avocats, nous pouvons vous les redonner si vous le souhaitez ». Donc, vous n'avez rien communiqué au CIQ et nous n'avons rien reçu. Ça, c'était la première remarque, la seconde concerne la Maison du Tourisme, en page 6, concernant le non-remplacement pendant la période estivale de l'agent municipal en congé. Vous nous avez répondu qu'il était impossible de répondre comme ça sur le sujet RH en plein conseil municipal, et vous nous avez invités à formuler une question orale qui serait analysée. Quand on reprend le compte-rendu du 3 juin, donc avant le conseil municipal, de la Maison du Tourisme, il est clairement fait mention que la Maison du Tourisme sera fermée du 15 juillet au 14 août, il est précisé dans le compte-rendu : « car nous ne disposons pas de personnel de remplacement ». Donc, fermer la Maison du Tourisme en pleine période estivale, c'est envoyer un signal un petit peu particulier, celui d'une commune qui ne prend pas au sérieux son attractivité, en tout cas, on a eu la réponse à notre question.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ces deux questions. Concernant la première sur le data center, alors écoutez, on ne comprend pas votre questionnement parce qu'en plus, même les journalistes ont été destinataires des deux conclusions, donc les journalistes et les membres du CIQ l'ont bien reçu, puisqu'après vérification, tout le monde a bien été destinataire du communiqué de presse qui reprenait l'intégralité des conclusions des deux cabinets. C'est donc un point qui est assez surprenant parce que d'ailleurs, nous avons été questionnés par des journalistes à ce sujet, suite à l'envoi du compte-rendu et donc du communiqué.

Concernant la Maison du Tourisme, alors effectivement, après renseignement, nous partageons totalement votre avis, nous sommes dans une situation où la Maison du Tourisme doit fermer en période estivale, et effectivement, en fait, nous sommes assez surpris de la manière dont les choses étaient gérées ces dernières années, puisqu'après renseignement, il s'agit de la pose de congé de l'agent qui est payé par les impôts des Pennois. L'agent municipal mis à disposition de la Maison du Tourisme prend ses congés pendant la période estivale, soit la période la plus forte en termes d'attrait. Nous avons donc évoqué ça avec le président de la Maison du Tourisme, qui nous a évoqué que ça a toujours été de cette manière, que ça a toujours fonctionné comme ça, on lui a apporté un fonctionnement différent, c'est qu'à notre sens, la ville ne doit pas payer deux fois des impôts pour pallier les congés d'un agent qui part en vacances en période d'attractivité forte.

Dans n'importe quelle structure, que ce soit municipale, une collectivité territoriale ou une entreprise, bien entendu qu'il n'est pas acceptable qu'un agent ou qu'un salarié se mette en congé quand il s'agit d'avoir une attractivité très forte et une activité très forte. Aussi, nous avons demandé au président de la Maison du Tourisme de revoir ces éléments pour l'année prochaine, mais bien entendu que nous ne pouvions pas modifier quoi que ce soit pour cette année, puisque les congés étaient déjà posés sous l'ancienne mandature. Ainsi, c'est une différence de vision, là, pour le coup de notre vision, nous n'avons pas à engager des impôts



pour pallier les congés estivaux posés par un agent sur la Maison du Tourisme en période estivale.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

### ***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité***

M. le Maire : Nous passons dorénavant aux premiers éléments du conseil municipal, avec le tableau des marchés attribués au mois de mai, il est inséré dans les documents qui vous ont été remis. Est-ce qu'il y a des questions ? M. FUSONE.

M. FUSONE : Juste avant, il y avait les décisions prises par délégation du conseil municipal.

M. le Maire : J'allais venir juste après, mais si vous voulez qu'on inverse, ça ne me dérange pas. Pas de souci.

### ***DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. FUSONE : C'est au sujet de la requête présentée par la S.C.I. LES RIGONS tendant à l'annulation de l'arrêté du permis de construire du 17 mars 2026. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Oui. Nous avons communiqué assez fortement sur le sujet. Nous avons eu la fâcheuse surprise de découvrir que l'ancienne majorité avait validé deux permis de construire quelques jours après les élections municipales. Je rappelle qu'en fait, il y a une semaine de battement entre les élections municipales et l'élection du nouveau conseil municipal. La majorité sortante avait profité de ces quelques jours pour signer deux permis de construire. Nous avons décidé d'engager toutes les démarches juridiques nécessaires pour valider l'une des attentes des Pennois, qui est de lutter contre l'urbanisation massive. Deux permis de construire avaient été déposés. Le premier, donc, se situait à Plan de campagne, concernant le sujet que vous évoquez, 36 logements sur un secteur où il n'y avait pas du tout d'adaptation des infrastructures, que ce soit les écoles, les crèches, les routes et tous les autres items que vous connaissez. Le deuxième permis de construire que nous avons annulé, encore une fois, qui avait été signé juste après les élections par l'ancienne majorité, est un permis de construire de 85 logements sur le chemin des Rigons, sur un chemin où, aujourd'hui, deux voitures n'arrivent pas à se croiser. Donc, ça fait partie des premiers sujets que nous avons traités, et nous avons donc lancé toutes les actions juridiques. Merci beaucoup aux services de l'urbanisme qui se sont mobilisés pour répondre à l'attente des Pennois, qui est de lutter contre l'urbanisation massive sur des secteurs qui ne sont pas en capacité d'absorber de tels permis de construire. D'autres questions ?

### ***Tableau des Marchés Publics attribués au mois de mai 2026***

M. le Maire : Je passe sur la partie marché, pas de questions. Est-ce qu'il y a d'autres points, d'autres interrogations concernant les décisions ? Nous passons donc à l'ordre du jour du Conseil municipal avec la première délibération. Je laisse la main à Mme Claire NORD HUCHET.

### ***Le Conseil Municipal prend acte des décisions***

#### **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

##### **1 – ADHÉSION DE LA COMMUNE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION RÉSEAU VÉLO ET MARCHE**

Mme NORD HUCHET : Bonsoir à tous. La délibération présentée propose l'adhésion de la commune au réseau VÉLO ET MARCHE. Cette association regroupe plus de 450 collectivités qui sont engagées dans la transition vers des modes de déplacement durables et inclusifs.



Elle propose des formations, des rencontres, et elle permet d'avoir une culture commune à la fois pour les élus, mais aussi pour les techniciens et pour les agents des collectivités adhérentes. Compte tenu de l'engagement de notre commune, traduite par un programme ambitieux en la matière, Monsieur le Maire propose de valider l'adhésion à ce réseau pour un montant annuel de 572 euros.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Mme NORD HUCHET.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ASSOCIATIONS**

M. le Maire : Nous passons à M. BORONI.

M. BORONI : Bonsoir. Deuxième délibération. C'est la convention de mise à disposition des locaux municipaux pour les associations. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

### **3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS Exercice 2026**

M. BORONI : La troisième délibération, c'est l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Les Archers Pennois qui est dirigée par Madame Odette TAMISIER. Pour un montant... Alors, je vais décrire un petit peu la demande de subvention. Au total, il y a 3 300 euros de fonctionnement, 1 000 euros pour l'organisation des manifestations, 1 000 euros pour l'achat du matériel handicap, et 1 000 euros pour le Championnat de France pour une subvention de 6 300 euros. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

### **4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE Exercice 2026**

M. BORONI : La délibération 4, c'est l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Vélo Club de Saint-Antoine La Gavotte qui est présidée par Monsieur MUSCAT Michel. La demande de subvention... Il y a 6 300 euros de fonctionnement, il y a 700 euros pour la course des Scooby-Doo. Non, je me suis trompé. Désolé. On revient. Il y a 6 000 euros pour le fonctionnement, 2 500 euros pour le savoir rouler à vélo et 5 000 euros pour le cross de Monsieur Joe MUSCAT pour un montant de 13 500 euros. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***



## 5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

M. BORONI : La cinquième délibération, c'est l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive l'Amicale des Pennes-Mirabeau, qui est présidée par Monsieur Stéphane CULTET. La demande, c'est 6 300 euros de fonctionnement, 700 euros du cross de Scooby-Doo, 1 500 euros pour les projets d'école en fonction des proratas des écoles bénéficiaires pour un montant de 8 500 euros pour l'exercice 2026.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## 6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

M. BORONI : Sixième délibération, l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Tambourin Club des Pins de Mirabeau pour l'exercice 2026, présidée par M. Philippe GOUNEAUD. Il y a 5 000 euros de fonctionnement, 15 000 euros pour le Mondial du Tambourin, 3 500 euros pour la location des tribunes, 2,500 euros pour la location de la tribune 2026 et 3 500 euros pour la location 2025 pour un montant de 15 500 euros.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Mme GRAS-TRUBERT.

Mme GRAS-TRUBERT : Bonsoir. Vous m'entendez ?

M. le Maire : Oui.

Mme GRAS-TRUBERT : Sur cette délibération, on l'a évoquée en commission et, apparemment, il était convenu dans l'ancienne majorité que la location de tribune restait à leur charge. Juste une précision : pourquoi ça a été rapporté sur la nouvelle ?

M. le Maire : La location de tribune par rapport à l'ancienne majorité ?

Mme GRAS-TRUBERT : Oui, celle que vous avez reportée. Il y a un des deux montants.

M. BORONI : Oui, il s'agit de celle de 2025, à 3 500 euros.

Mme GRAS-TRUBERT : Ce montant a été reporté. Il faudrait juste une précision parce qu'on en a parlé rapidement en commission.

M. BOUCHET : On s'est peut-être mal expliqué. On leur avait dit qu'on mettrait les 3 500 euros crédités pour la subvention de 2025 en 2026 parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de nous poser le devis pour la tribune. Ça avait été fait tardivement. On l'a donc reporté là-dessus. Ils l'ont gardé sur la convention. Par contre, la subvention n'est pas de 15 500 euros, mais de 26 000 euros attribués. La subvention de 1 500 euros était prévue pour 2025.

M. BORONI : C'est 26 000 euros en tout, pardon. Il y a 15 000 euros pour le Mondial, 5 000 euros de fonctionnement, 3 500 euros de l'allocation et 2 500 euros. Ça fait en tout un montant de 26 000 euros.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***



## 7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION PENNES MIRABEAU/CADENEUX RUGBY Exercice 2026

M. BORONI : La septième, c'est l'attribution d'une subvention municipale à l'association Pennes Mirabeau/Cadeneaux Rugby pour l'exercice 2026. La subvention, c'est 35 500 euros qui se décomposent en 30 000 euros de fonctionnement, 1 000 euros pour le projet santé, 1 000 euros pour le projet d'échange international tournoi France-Italia, 1 500 euros pour les tournois des écoles, 1 000 euros pour les écureuils en 2025 aussi et 1 000 euros pour le projet des écureuils de cette année. En tout, cela fait 35 500 euros. Le président, c'est Monsieur Alexandre ORY.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Monsieur BORONI, nous passons à Mme JUVANTENY.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## 8 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION L'ARCHE DE LA GAZELLE - Exercice 2026 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme JUVANTENY : Bonjour. La délibération numéro 8 concerne l'attribution d'une subvention municipale à l'association L'Arche de la Gazelle. Il s'agit de la signature également d'une convention de partenariat. Les associations sont très importantes et, en ce moment, c'est crucial pour nous en ce qui concerne le trappage des chats, les soins aux chats, la stérilisation. On est en pleine campagne de stérilisation. Donc, je demande à ce que le conseil municipal adopte la convention de partenariat proposée et également une somme de 850 euros est attribuée pour l'exercice de 2026 pour autoriser le maire à signer ladite convention pour L'Arche de la Gazelle. Merci.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme GRAS-TRUBERT.

Mme GRAS-TRUBERT : Sur cette délibération, il s'agit d'accorder à L'Arche de la Gazelle, une subvention de 850 euros pour 2026. D'accord. Qu'en est-il des deux autres associations de la convention ?

Mme JUVANTENY : Il n'y en a plus qu'une. Il n'y a que deux associations qui travaillent avec nous.

Mme GRAS-TRUBERT : Était-ce également le cas l'année dernière ?

Mme JUVANTENY : Les 4A Pennois et L'Arche de la Gazelle. Oui.

Mme GRAS-TRUBERT : Avaient-ils reçu 250 euros au précédent trimestre ?

Mme JUVANTENY : C'est cela.

Mme GRAS-TRUBERT : Une subvention en septembre et une en octobre, donc. Ont-elles demandé une subvention cette année ?

Mme JUVANTENY : Les associations 4A Pennois et L'Arche de la Gazelle ?

Mme GRAS-TRUBERT : Je parle des Ailes de la PA.

Mme JUVANTENY : Elles sont parties d'elles-mêmes. Elles ne souhaitent plus continuer avec nous. L'autre, les 4A Pennois, reste.

Mme GRAS-TRUBERT : Ont-ils formulé une demande cette année ?



Mme JUVANTENY : Ils reçoivent exactement la même somme que L'Arche de la Gazelle.

Mme GRAS-TRUBERT : D'accord. Est-ce qu'on peut avoir le bilan de ces associations ?

Mme JUVANTENY : Concernant le bilan de ces associations, déjà, sans elles, on ne pourrait pas vivre. C'est très important. Elles s'occupent de tout ce qui est à faire sur le terrain, en particulier de trapper les chats, de vérifier s'ils sont identifiés, éventuellement de les stériliser et ça, c'est très important, on est en pleine campagne de stérilisation, et puis, de les soigner. On a des conventions avec les vétérinaires. On a la convention avec 30 Millions d'Amis, avec la fondation Brigitte Bardot. Enfin, tout est bien rodé.

Mme GRAS-TRUBERT : Sur celle-ci, en effet. Est-ce qu'on pourra avoir le bilan des autres associations pour l'année 2025 pour comparer ?

Mme JUVANTENY : Pas de souci, oui, je peux vous trouver le bilan.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Mme JUVANTENY.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## 9 – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES MINOTS

M. LEBOEUF : La délibération numéro 9 concerne l'évolution du règlement intérieur du conseil municipal des Minots. Le mandat de l'actuel conseil municipal des Minots prenant fin, je vous présente la délibération visant à faire évoluer son règlement intérieur. Cette modification marque une première étape dans la mise en œuvre de notre programme de revalorisation de la citoyenneté chez nos jeunes Pennois. Ce texte introduit de nouvelles modalités d'élections qui se dérouleront désormais directement au sein des huit écoles élémentaires de la commune où tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 seront amenés à voter pour deux représentants par école. De plus, pour garantir une meilleure continuité dans les projets, les mandats se concentreront désormais sur les élèves de CM1 pour une durée de deux ans et de CM2 pour une durée d'un an pour cette année de transition uniquement. Je vous invite donc à approuver ce nouveau règlement.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme GRAS-TRUBERT.

Mme GRAS-TRUBERT : Sur ce point, je voulais d'abord faire quelques constats. Le conseil municipal des Minots, qui a été initié par M. Jean-Philippe MUSSO en tant qu'adjoint, c'était vraiment sur un véritable outil d'apprentissage des jeunes sur la citoyenneté et c'était calqué sur les institutions d'adultes. Si j'ai bien compris avec ce nouveau règlement intérieur, on s'éloigne de ça, on va passer plutôt sur une logique un peu différente de représentation par groupe scolaire, si vous me confirmez. Alors que nous, on vote pour un maire, on ne vote pas pour du quartier ou autre. C'est dommage. Notre avis. Le conseil des Minots doit apprendre aux enfants à s'engager pour une commune, pas seulement pour une école. C'était plus large, ça avait une vocation plus large. Faire voter dans chaque établissement, ça va créer des mini-secteurs. On ne va pas être forcément d'accord là-dessus. Autrement, on arrive aussi sur une composition de 16 élus, alors qu'on pouvait aller jusqu'à 26, c'était ça, s'ils étaient par binôme. Pourquoi on réduit la représentativité ? Ce sont des constats, à voir si on avait bien compris.

Au-delà de ça, vous l'avez évoqué pendant votre campagne, pendant votre premier conseil municipal, pourquoi vous ne nous avez pas associés, en tant qu'opposition, à ces échanges sur le conseil des Minots ? Pourquoi ce changement ? Et qu'en pensent les Minots ? Moi, je voudrais bien savoir ce qu'ils en pensent. Alors, ce n'est pas forcément les mêmes, puisque ça va être renouvelé. Je pense que c'était pour eux une volonté de faire comme les grands et, du coup, ça s'éloigne un peu de ça. Pour cette raison-là, on votera contre.



M. LEBOEUF : Pour la représentativité dans les écoles, donc il y aura toujours ce volet communal. Ils représenteront toujours les enfants de la commune, mais on est parti d'un constat qui était que dans certaines écoles, il y avait zéro représentant et donc, notre volonté, c'était d'avoir une représentation vraiment de tous les quartiers de la commune, donc en votant pour deux représentants par école, et le choix de 16 élus, donc c'est parce qu'il y a huit écoles, donc deux représentants, ça fait 16. On n'a pas forcément réduit le nombre. C'est qu'avant, il y avait les binômes et normalement, le fonctionnement, c'était que les binômes, ça fonctionnait quand il y avait un enfant qui était absent, mais là, donc il y aura toujours le même nombre, mais juste, on va appliquer, en fait, le règlement qui était en l'espèce avant. Il y avait une autre question.

Mme GRAS-TRUBERT : C'était plutôt des constats. On voulait s'assurer d'avoir bien compris. Au sujet des enfants : est-ce que les minots ont été sollicités aussi ? Nous, on n'a pas été sollicités, mais est-ce qu'ils ont été sollicités pour savoir si cette organisation leur convenait ?

M. LEBOEUF : Le travail a été réalisé avec les animatrices, mais pas forcément avec les minots directement.

Mme GRAS-TRUBERT : Merci.

M. le Maire : Mme MELCHIONNE.

Mme MELCHIONNE : Je vais juste compléter ce que vous dites, M. LEBOEUF, parce que vous êtes passé dans chaque école pour présenter le conseil des minots et le règlement, et vous avez échangé dans chaque école avec eux, donc oui, ça a été fait. C'est important de le dire.

M. le Maire : En fait, ce qui est important, c'est qu'effectivement, les choses ne doivent pas être décidées entre nous et, pour le coup, elles ont été décidées avec celles et ceux qui utilisent le conseil municipal des minots. Il y a deux points que vous évoquez. Un, la représentativité, comme vous l'a dit M. LEBOEUF, c'est une politique de représentativité. Donc c'est corrigé. Ce n'est pas une volonté de notre part de faire mieux, moins bien. C'est qu'on répond à la demande. Le deuxième point concernant le fait que ce soit sur deux ans, parce que pareil, en fait, on a des jeunes qui nous ont remonté la problématique d'une fois la fin du CM2, ils basculent en sixième tout en restant intégrés au conseil municipal des minots. Ainsi, toutes les décisions qui ont été prises répondent juste à la demande et au constat qui a été fait. Notre volonté, c'est de rendre le Conseil des Minots encore plus accessible à ceux qui l'utilisent.

Concernant le deuxième point, on en a encore évoqué à plusieurs reprises, l'aspect représentativité communale et investissement va être drastiquement augmenté de par le passeport citoyen qui va être mis en place dans le cadre de ce mandat où, justement, on aura une double casquette au sein du conseil municipal, sur la jeunesse par le passeport citoyen et par le Conseil des Minots. Comme vous l'ont dit Mme MELCHIONNE et M. LEBOEUF, après on peut être en désaccord, c'est l'avantage de débattre en conseil municipal, mais là, pour le coup, on n'a fait qu'adapter le règlement intérieur en fonction des remontées qui nous étaient faites par les minots eux-mêmes et aussi par les animatrices qui les accompagnent depuis deux ans.

Est-ce qu'il y a eu d'autres questions ? Du coup, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Monsieur LEBOEUF.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

POUR : 33

CONTRE : 2 – M. MUSSO Jean-Philippe – GRAS TRUBERT Sandrine

ABSTENTION : 0

10 – AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES - PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION



M. le Maire : Nous passons à la délibération 10 avec Mme GORLIER-LACROIX.

Mme GORLIER-LACROIX : La délibération 10 est l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Cercle de l'Union du Plan des Pennes, prolongation de la durée de convention. La convention de partenariat conclu avec l'association Cercle de l'Union du Plan des Pennes et pour une durée expirant le 31 août. Elle a été délibérée en date du 26 juin 2025. Afin de permettre à la Commune de procéder à un examen actualisé des modalités de partenariat et d'évaluer les perspectives de son renouvellement dans les meilleures conditions, il est proposé de prolonger exceptionnellement la durée de la Convention jusqu'au 31 décembre 2026 et, bien évidemment, cette prolongation limitée dans le temps n'emporte aucune modification des autres stipulations de la convention. Vous avez des questions ?

M. le Maire : Juste avant de passer aux voix, j'apporte une précision. Effectivement, l'objectif, ce n'est pas de mettre un terme à la convention à la fin de l'année, c'est juste de nous laisser le temps jusqu'à la fin de l'année civile de pouvoir apporter les modifications à la convention, comme vous disait Mme GORLIER-LACROIX, dans le cadre d'une nouvelle convention qui sera signée à partir de 2027 et on reviendra sur un rythme beaucoup plus annuel et normal, mais c'est juste le temps de pouvoir recadrer toutes les conventions, puisque vous l'avez compris, petit à petit, nous reprenons les conventions qui existaient ou qui n'existaient pas. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Nous passons à la délibération 11.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

#### 11 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES

Mme GORLIER-LACROIX : Il s'agit d'une convention d'objectifs et de partenariats Ville des Pennes-Mirabeau avec l'association Comité des fêtes.

M. le Maire : Cette délibération, vous l'avez vu, puisqu'une annonce a été faite en termes de communication sur les moyens de communication de la Ville, le Comité des fêtes ne souhaitant pas signer cette convention, puisqu'il n'existait pas jusqu'à maintenant de convention, le Comité des fêtes ne souhaitant pas la signer, nous retirons cette délibération et nous travaillons sur une prochaine délibération permettant, avec exactement la même convention, qui sera d'ailleurs un petit peu plus drastique, puisque nous irons un petit peu plus loin que celle qui a été présentée au Comité des fêtes, puisque nous allons demander à l'association ou les associations qui vont reprendre la gestion d'une partie de ces Estivales, qui auront bien lieu, de reverser une partie des bénéfices à l'amicale des pompiers de Septèmes-les-Vallons et des Pennes-Mirabeau, ainsi qu'à l'amicale des chemins Feux de Forêt – puisqu'il y a toujours la réserve et le CCFF et de ne pas faire l'amalgame entre les deux.

Dans le cadre de cette période estivale, afin de soutenir les bénévoles et les pompiers engagés dans la lutte contre les incendies, qui est un sujet important pour la commune, il y aura donc, en plus de la convention pour la prochaine association, cette « participation » par une reversion d'une partie des bénéfices, à l'amicale des pompiers et l'amicale du CCFF. Est-ce qu'il y a des questions ? M. MUSSO.

M. MUSSO : Au vu justement de l'annonce qui a été faite sur les réseaux sociaux aujourd'hui même, vous tenez donc le Comité des fêtes pour responsable de ce changement d'organisation. Il me semble par souci de transparence nécessaire d'expliquer aux Pennois pourquoi le Comité des fêtes justement a refusé de signer cette convention. Il y avait plusieurs articles qui posaient problème, je ne vais pas tous les énumérer, il y en avait quatre là-dedans, mais notamment un, l'article numéro 1 que je vous lis : « L'association s'engage à qualifier l'approvisionnement en boisson des trois manifestations, les Estivales, comportant un débit temporaire de boissons aux trois cavistes établies sur le territoire communal. » Au passage,



je vous informe qu'il n'y a pas trois, mais cinq cavistes sur la commune, c'est un petit détail, mais ça a son importance. L'intention c'est de garantir une équité entre les commerces locaux, c'est tout à fait louable, mais le problème c'est qu'en l'état, cette obligation fragiliserait le modèle économique du Comité des fêtes. Je vous explique : les recettes issues de la vente du vin financent la sécurité, le gardiennage, les secours, les toilettes, le DJ, le matériel frigorifique et au-delà des Estivales, il faut savoir aussi qu'une partie de ces bénéfices permettent aussi de financer d'autres manifestations gratuites au cours de l'année pour les Pennois.

Si cette obligation devait être suivie telle qu'elle, elle mettrait donc en péril l'équilibre financier de l'association. C'est pour cela qu'ils se voient obligés de la refuser, cette convention, parce qu'ils ne sont plus en capacité d'organiser l'événement dans ces conditions-là. Suite au retrait du Comité des fêtes, on a appris aujourd'hui que la Ville se substitue à lui et assumerait directement l'ensemble des coûts. Je ne sais pas si c'est exactement ça ou si c'est pour la prochaine, puisque vous venez d'annoncer qu'une convention serait à nouveau signée dans les conditions que vous avez évoquées. Aussi, je ne sais pas de quelle mesure du coup la Ville prendra en charge ou pas certains coûts que je viens d'évoquer, et notamment les coûts de personnel, puisque je rappelle que ce sont des bénévoles qui assurent toute l'intendance de la manifestation. Nous disposons jusqu'ici d'une association expérimentée, rodée à cet exercice depuis plus de huit années, efficace sur le terrain et reconnue par la population.

Aujourd'hui, évincer le Comité des fêtes à 10 jours des Estivales nous paraît donc être une décision déraisonnable. Vous qui, lorsque vous étiez dans l'opposition, appelez à gérer la commune en « bon père de famille », faites aujourd'hui preuve de discernement. Il n'existe en aucun cas une quelconque espèce de force majeure dans la situation qui justifie de créer un tel désordre aujourd'hui. Alors ne jouez pas les pompiers pyromanes, pourquoi ne pas répondre et reprendre cette convention à l'automne, à tête reposée, comme d'ailleurs s'y était engagé votre première adjointe et votre adjointe à la culture auprès du Comité des fêtes. Cela permettrait de sécuriser juridiquement cette convention et de permettre aux Estivales de se tenir cette année dans un climat apaisé. Merci.

M. le Maire : Merci pour ces éléments, M. MUSSO. Vous nous demandez en gros de continuer la gestion en « bon père de famille » qui était voulue par Michel AMIEL. Moi, je n'ai jamais évoqué la gestion en « bon père de famille ». Cette gestion en « bon père de famille », M. MUSSO, vous avez été adjoint aux finances, est-ce qu'il est légal de pouvoir mettre en place une festivité sur la commune sans convention ? Est-ce juridiquement et économiquement légal, M. MUSSO ?

M. MUSSO : Je ne mets pas en cause le fait d'avoir une convention. Ce que je mets en cause, ce sont les articles, les quatre articles, je pourrais tous vous les citer, notamment le 5, dans lequel vous imposez un modèle économique à une association.

M. le Maire : En d'autres termes, vous venez de dire que, pendant tout votre mandat, vous étiez dans l'illégalité et je partage totalement votre point de vue et c'est la raison pour laquelle nous tentons effectivement de revenir sur la mécanique aujourd'hui qui fait que nous avons énormément d'associations qui utilisent des moyens sans convention. C'est strictement illégal, M. MUSSO. Dans notre projet nous avons pour premier objectif de rétablir l'ordre, mais de rétablir l'ordre pour tout le monde. Je vous donne un exemple quand nous visitons le SDIS la semaine dernière et que nous apprenons que les pompiers utilisent tout au long de l'été, chaque après-midi, les espaces de Louison Bobet à Plan-de-Campagne sans la moindre convention, puisque mise à disposition par le club Vélo Saint-Antoine, c'est totalement illégal. S'il n'existe pas de convention, une mise à disposition ne peut pas se faire par la commune. Vous étiez dans l'illégalité. Aussi, nous sommes en train de rétablir petit à petit des conventions qui permettent de rentrer dans un point juridique. Nous n'avons rien contre le SDIS, nous n'avons rien contre les pompiers. Ils vont pouvoir continuer à utiliser les locaux, mais ça va devoir se faire dans un cadre légal.

Concernant le point, le Comité des fêtes n'existe pas depuis huit ans, puisque vous oubliez toute la partie de Mme BERETTI qui était présidente du Comité des fêtes qui existe depuis des décennies. Il faut donc bien remonter à la source. Concernant le point de l'article,



si vous êtes en désaccord, et ça peut s'entendre, nous avons la volonté de faire travailler le plus grand nombre de notre tissu économique. Ça fait des années que nous avons des commerçants qui nous disent : « Nous ne pouvons pas participer à telle manifestation parce que tel commerçant, tel commerçant est choisi au détriment de l'égalité. » Nous mettons en place quelque chose qui permet de pouvoir répondre au fait que le tissu économique puisse y participer. On a une différence de vision, je l'entends. Vous parlez d'une convention qui met un modèle en difficulté. L'association qui va accepter cette convention, exactement la même, avec exactement les mêmes charges, puisqu'il est hors de question que la Ville prenne en charge les toilettes. Il est hors de question que la Ville prenne en charge des dépenses, comme le DJ ou l'animation musicale. Ce sera l'association qui continuera à le faire. En revanche, on va continuer aussi de valoriser, puisque, M. MUSSO, vous étiez dans l'illégalité encore une fois, puisque vous êtes obligé de valoriser d'un point de vue dépenses, ce que la Ville met à disposition d'un point de vue subventions en nature d'une association. Pour une soirée comme celle-ci, l'investissement en ressources humaines plus matériel, c'est plus de 20 000 euros. Cela doit être notifié dans la convention et il faut que ce soit notifié dans le CFU.

D'ailleurs, on va le voir tout à l'heure, mais là aussi, vous étiez dans l'illégalité. Chaque année, vous ne faisiez pas référence aux moyens qui étaient mis à disposition des communes. Nous remettons de l'ordre. Ça déstabilise. Nous en sommes conscients, mais, en tout cas, nous préférons cette gestion à celle du « bon père de famille » que vous évoquiez. L'association qui acceptera cette convention va même accepter, encore une fois, une obligation particulière et supplémentaire qui est de reverser une partie des bénéfices à l'amicale de la réserve et l'amicale des pompiers, comme quoi que le modèle économique fonctionne. En tout cas, nous demanderons, comme nous l'avons demandé dans la convention du Comité des fêtes, un bilan financier au bout des trois mois et nous verrons avec l'association la manière dont cela a soit permis à la population de bénéficier de fêtes formidables avec un bénéfice à la fin, soit de faire bénéficier à la population de formidables festivités avec un déficit et ça, on le verra au bout des trois mois.

En tout cas, le point principal, c'est qu'aujourd'hui, nous avons une difficulté face à ce refus. Il y avait un risque à ce que les Estivales ne se fassent pas sur la commune. Tout a été fait pour que les Pennois puissent participer et, en tout cas, s'amuser cet été, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Mme GRAS-TRUBERT.

Mme GRAS-TRUBERT : On ne remet pas en cause le conventionnement. Ce n'est pas ce qu'on vous a dit. Au contraire, puisque, bon, vous étiez tous très mauvais, vous allez remettre de l'ordre et on l'a bien entendu. Par contre, on l'a vu en commission, on a demandé pourquoi autant de cadrage. Je pense qu'on pouvait se poser et attendre. Pourquoi à chaque fois le faire dix jours avant les festivités, comme ça avait pu être fait pour Lou Mirabeou, avec une désorganisation ? Enfin, après, peut-être que ça va être très, très bien organisé, on verra ça. Vous allez me dire, vous êtes là depuis peu de temps, je sais les arguments, vous allez ressortir. Il n'y a pas de problème. En commission, on a posé des questions aussi, voilà, pourquoi autant de cadrage et tout. On n'a pas eu forcément de réponses. On n'est pas contre le conventionnement. On veut juste savoir pourquoi ça arrive des fois comme ça. En outre, l'illégalité, vous l'avez répétée dix fois, je crois qu'on l'a bien compris.

M. Le Maire : Donc, vous avez la réponse à votre question. Sur le pourquoi nous voulons tant de cadrage, c'est parce que la population nous demande à ce que tous les commerces puissent accéder de manière égale à des festivités comme celle-ci. Il n'y a pas plus de raison que celle-ci et c'est la raison pour laquelle, dans toutes les conventions, nous allons retravailler à ce qu'effectivement, il y ait une valorisation des moyens mis à disposition et une égalité de traitement. Vous avez la réponse. Mme COCH et ensuite M. MUSSO.

Mme COCH : Bonsoir à tous. Effectivement, concernant cette convention, qu'elle soit nécessaire, je ne doute pas du fait qu'il soit nécessaire de convenir d'une convention afin qu'une association puisse accéder aux moyens de la commune. Là n'est pas le cas d'espèce, mais moi, c'est, encore une fois, je reprends les arguments de l'autre groupe, la précipitation en fait. Remettre de l'ordre, c'est une chose. Remettre de l'ordre dans la précipitation engendre effectivement une montée de la déstabilisation. Cette déstabilisation aurait pu être évitée avec peut-être une action plus douce, une convention qui puisse à la fois convenir à



l'association en place actuellement et à vous, et qui aille peut-être jusqu'à la fin de l'année. Pourquoi pas ? Parce qu'il me semble qu'ils vous ont quand même fait des propositions pour modifier la convention, non ? Il me semble.

M. Le Maire : Si vous les avez, on est preneur.

Mme COCH : Moi, ce qui me gêne un petit peu dans cette histoire, c'est ce manque de dialogue. Ce caractère abrupt effectivement déstabilise à la fois la commune et le nombre de bénévoles, qui ne sont pas si importants non plus, qui participent à ces associations. Je pense que c'est à la fois un mauvais message, parce que tous les bénévoles qui s'investissent dans ces associations, qui sont attachés à leur association, sont ici quelque peu désemparés. D'autre part, vous avez parlé de la nouvelle convention avec une autre association que vous nous présenterez ultérieurement, mais alors, vous nous disiez que les bénéfices seraient amputés, pourquoi pas, de dons à l'amicale des pompiers. Cela veut-il dire que peut-être les fêtes que faisait le Comité des fêtes, qui étaient gratuites pour les Pennois, n'auront plus lieu ?

M. Le Maire : Je n'ai pas compris votre point.

Mme COCH : Les fêtes que faisait le Comité des fêtes gratuitement n'auront plus lieu de fait.

M. Le Maire : On a été élu sur le fait que la commune soit plus dynamisée, avec plus d'événements, donc il n'y en aura pas moins.

Mme COCH : Alors, comment puisque ce ne sera plus le Comité des fêtes qui fera des fêtes gratuitement. La Commune les financera-t-elle ?

M. Le Maire : La Commune va soumettre des conventions au Comité des fêtes dans le cas des manifestations qui étaient présentes tout au long de l'année, dans le calendrier qui sera établi par le Comité des fêtes.

Mme COCH : En d'autres termes, vous annulez les Estivales...

M. Le Maire : On n'a rien annulé.

Mme COCH : Mais si, il me semble qu'il y avait quand même eu des discussions avec le Comité des fêtes ?

M. Le Maire : Alors, il y a eu des discussions ou on n'a pas discuté ?

Mme COCH : C'est vous qui n'avez peut-être pas accepté aussi de discuter plus en amont.

M. Le Maire : Vous venez de dire qu'il y a eu des discussions.

Mme COCH : Oui. Comprenez-vous ce que je veux dire ?

M. Le Maire : Non, là j'avoue que je ne comprends pas du tout, Mme COCH.

Mme COCH : C'est dommage. Effectivement, je comprends mieux votre problème de communication avec les associations à ce compte-là. Je vais reprendre autrement, ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas, on va reprendre ça autrement.

M. Le Maire : Allez-y.

Mme COCH : Quand ils vous parlent des articles qui leur posent des problèmes et qui vous soumettent des propositions afin d'avoir des articles différents qui puissent convenir à chacun des partis, est-ce que vous appelez ça une discussion ou pas ?

M. Le Maire : Donnez-nous les propositions. Nous, on n'a pas de propositions à ce jour.



Mme COCH : D'accord.

Mme MELCHIONNE : D'où tenez-vous ces informations ? Parce que le Comité des fêtes n'est absolument pas revenu vers nous. Je ne comprends pas.

Mme COCH : Vous faites bien de le dire, c'est très bien.

Mme MELCHIONNE : En effet, il me semble important de le dire.

Mme COCH : Très bien, merci beaucoup.

M. Le Maire : Avec plaisir, Mme COCH. Y a-t-il d'autres questions ? M. MUSSO.

M. MUSSO : Il y a deux points. Nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il y ait une convention, il n'y a pas de souci, et surtout à ce qu'elle soit appliquée dans ces conditions-là à toutes les associations qui reçoivent des subventions en espèces ou en nature. C'est sur ce point-là aussi qu'on peut avoir quelques divergences, puisque sur les différents éléments que vous leur demandez, sauf erreur de ma part, par rapport à d'autres délibérations et des subventions que nous avons adoptées récemment, ce ne sont pas les mêmes conditions qui sont demandées, donc on va rentrer dans les différents articles. Sur les choix des cavistes, on ne va pas y revenir, mais, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ça intervient dans le modèle économique, puisqu'en fonction du prix qu'on peut avoir de telle ou telle caviste, ça va générer plus ou moins de marge de manœuvre pour faire les autres manifestations, que Mme COCH vient d'ailleurs d'évoquer.

Il y avait l'article 7, puisqu'on parle de champs à étudier dans cette convention, et il y a certains articles qui nous posent problème – on avait dit quatre : « L'association s'engage à associer la Ville des Pennes-Mirabeau à toutes les actions de relations publiques et à la consulter pour toute démarche vis-à-vis de la presse la concernant. » Plusieurs éléments pour nous de cet article qui mérite d'être retravaillé pour la prochaine convention qui sera faite. Si vous pouvez en prendre attache, ça serait intéressant, avec une vigilance particulière sur la formulation de « toutes les actions de relations publiques. » C'est très large. Ça peut englober les démarches qui relèvent de la vie propre de l'association, et pas seulement liées à l'événement ou à l'action soutenue par la Ville. « La consulter pour toute démarche vis-à-vis de la presse. » : là aussi, consulter, ça veut dire quoi ? C'est ambigu. S'agit-il simplement d'informer la Ville où faut-il obtenir son accord avant de parler à la presse ? Si c'est la seconde interprétation, on se rapproche d'une forme de contrôle préalable de la parole associative. Enfin, « la concernant », là encore, c'est flou. Ça veut dire quoi, la concernant ? Concernant la Ville, concernant l'association ou concernant l'événement ? C'est une clause floue et, dans une convention, quand on est sur du flou, on arrive sur du conflit.

Le conflit, c'est l'article 8. Il est stipulé que la présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville et sans indemnité pour les motifs suivants : « En cas de conflit entre l'association et la Ville relatif à l'objet de la présente convention. » En d'autres termes, cet article permet de résilier la convention sur la base d'un désaccord, alors qu'un désaccord ne constitue pas une faute.

Tout à l'heure, je parlais d'équité de traitement par rapport à d'autres associations aussi, l'article 6 dit que l'association fournira à la Ville dans un délai de trois mois après l'été, soit avant le 30 novembre et pour chacun des deux événements - le premier, c'était les Estivales, le second, c'était le 14 juillet -, un compte-rendu de la fréquentation des publics sur les manifestations organisées incluant un bilan et un compte de résultat certifié. Il y a d'autres subventions qui ont été données pour des manifestations précises. Aucune convention n'a été passée pour qu'ils vous donnent ce type de document. Un compte de résultat et un bilan certifiés, ça veut dire faire intervenir le comptable. Sauf erreur de ma part, les associations présentent un bilan annuel. Sur ce point aussi, puisque vous comptez réitérer ce point précis, faites-le pour toutes les associations et pas que pour le Comité des fêtes.



M. Le Maire : M. MUSSO, c'est exactement ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, c'est que nous allons effectivement entrer dans le cadre de cette convention-là pour toutes les associations.

M. MUSSO : (*hors micro*)

M. Le Maire : Je termine, s'il vous plaît. Concernant la presse, c'est un point d'usage qui est valable pour toutes les associations et je vais même pousser un petit peu plus loin. Vu le montant de la subvention en nature accordée pour ce type de manifestation, les communes ont le choix à chaque fois de passer par une délégation. C'est-à-dire passer par du privé plutôt que par une association. Si vous passez par du privé, le cadre est bien, bien, bien plus fort que celui-ci. Nous faisons le choix, comme ça a toujours été fait, de rester sous le cadre associatif. En revanche, encore une fois, nous souhaitons remettre de l'ordre et organiser les choses de manière claire. Si les points ne vous conviennent pas, c'est votre choix. Pour le coup, on ne sera pas du tout d'accord.

En revanche, là où effectivement nous allons nous appuyer, c'est sur l'égalité et toutes les associations auront ce type de convention du moment où il y aura des manifestations avec de gros montants en termes de subvention en nature. C'est ce à quoi nous allons tendre et, effectivement, nous aurions un petit peu plus de temps pour le faire si, en plus, vous évoquiez un sujet concernant le risque de déséquilibrer encore les finances. M. MUSSO, la chance, c'est que face à vous, l'intégralité de la majorité a été bénévole dans une structure associative pendant 12 ans. Nous avons, nous-mêmes, géré une association sans un euro de subvention publique. Nous savons ce que c'est que d'organiser des manifestations qui, à un moment donné, peuvent avoir un déséquilibre financier. Quelle association vous avez gérée sur Les Pennes-Mirabeau ? Merci, M. MUSSO. Nous, nous avons la possibilité de pouvoir vous évoquer que nous avons de la connaissance économique quand nous gérons une association. C'est ce que nous avons fait pendant 12 ans. Mme COCH.

M. MUSSO : (*hors micro*)

M. Le Maire : Mme COCH. S'il vous plaît, M. MUSSO, chacun son tour. Vous reprendrez votre micro juste après.

Mme COCH : Encore une question qui me semble un peu problématique. Vous me dites que vous vouliez mettre les conventions depuis le début de votre mandat et que c'était votre but premier de remettre de l'ordre là-dedans. Alors, pourquoi avoir attendu 10 jours avant les Estivales après que, je finis, après que vos adjoints soient allés voir l'association en question en lui disant que rien ne changerait ? En fait, si vous voulez, encore une fois, ce n'est pas sur une convention en elle-même. On peut discuter des clauses d'une convention et, bien sûr, ça fait partie du débat et des contrats qu'on passe avec les associations. J'en conviens. Je ne suis effectivement pas d'accord avec toutes les clauses qui ont été mentionnées sur cette convention. Je ne vais pas refaire mention de la totalité de la chose.

Moi, ce qui m'effraie plutôt dans votre action, c'est justement cette précipitation. La parole qu'ont donné vos adjoints à cette association, alors pourquoi ont-elles donné cette parole-là et après avoir changé d'avis au pied du mur, 10 jours avant les Estivales, après que des associations aient investi pour ces événements, après que des personnes se soient aussi engagées à participer à cet événement notamment des commerçants avec les frais que cela engage, et, si vous voulez, cette précipitation-là, pour moi, est une source de conflit, de conflit non seulement avec les associations - que vous les aimiez ou que vous ne les aimiez pas, je ne rentre pas là-dedans du tout, ce n'est pas ça la perception que j'ai -, mais de conflit aussi avec les personnes qui s'engagent en tant que bénévoles dans les associations, parce qu'aujourd'hui c'est celle-ci, demain ce sera laquelle, on ne sait pas.

M. Le Maire : Toutes les associations seront concernées.

Mme COCH : Avec ce genre de dialogue qui n'est absolument pas abouti... Vous nous dites qu'ils ne vous ont pas répondu, mais c'est quand même étrange qu'une association ne vous réponde pas. Il y a peut-être aussi de votre côté un manque d'accès avec ces associations.



Est-ce que cela a été possible de former un échange avec les associations ? Est-ce que vous avez mis tout en œuvre pour pouvoir former cet échange ? Est-ce que, effectivement, les prendre à 10 jours avant les Estivales, ce n'est pas un peu compliqué pour elles aussi ? Vous voyez ce que je veux dire ? Une fois qu'on prend une mairie, j'en conviens que vous vouliez mettre de l'ordre. OK, mais il y a une façon de faire. Il y a des gens qui se sont engagés. Demain, est-ce qu'on aura encore autant de bénévoles si vous traitez les associations de cette façon-là ? C'est la question que je me pose.

M. Le Maire : La question est très simple et la réponse est très simple parce que, Madame, il nous était impossible d'imaginer une seule seconde qu'un Comité des fêtes n'ait pas de convention pour organiser une festivité sur l'espace public. C'était inimaginable pour nous, puisqu'il n'y a pas une commune en France qui organise une festivité sur un lieu public sans convention. On ne se parle même pas de point économique, d'un point de vue sécurité. Qui est responsable en cas de problème s'il y a un souci sur l'espace public dans le cas d'une manifestation sans convention entre la municipalité et l'association ? Qui on va venir chercher ? Ainsi, pourquoi ça s'est fait au dernier moment ? Parce qu'au moment où les festivités ont été annoncées et que l'échéance est arrivée et que nous avons sollicité les services en demandant : « transmettez-nous la convention pour qu'on puisse la passer en conseil municipal », la réponse qui nous a été donnée : « Mais, Monsieur le Maire, il n'y a pas de convention. » La convention avec le SDIS que je vous évoquais tout à l'heure, pourquoi ça va se faire au dernier moment ? Parce qu'on l'a découvert en visitant le SDIS jeudi dernier et que, si le commandant ne nous dit pas qu'ils utilisaient les locaux, on allait découvrir sur place le fait qu'il n'y a pas de convention.

Je comprends votre étonnement, mais on l'est tout autant et je peux vous dire qu'aujourd'hui, les élus qui ont connu d'autres communes, les agents qui ont connu d'autres communes qui viennent d'arriver ou le cabinet qui a connu d'autres institutions sont éberlués de la manière dont c'est géré. Encore une fois, nous avons une commune qui s'est permis d'organiser des manifestations de ce type sans convention. Pour nous, c'était impensable, inimaginable. C'est la raison pour laquelle ça s'est fait tardivement. Ça s'est fait tardivement, mais néanmoins, vous l'avez évoqué tout à l'heure, il y a eu trois moments d'échange. Le premier moment d'échange où, effectivement, il y a eu des informations données aux adjointes, qui était : « Si d'autres cavistes ne permettent pas de fournir ces Estivales-là, c'est parce que les cavistes soit ne répondent pas, soit ne permettent pas de récupérer les invendus. » On est allé récupérer les informations et les informations étaient fausses. Les cavistes nous ont dit : « Je ne suis pas sollicité depuis 2019 et je suis en capacité de redonner les invendus. » Parce que les informations qui nous avaient été données au premier rendez-vous avec les adjointes concernées, effectivement la posture a changé, puisque ce ne sont pas les informations que nous ont données les principaux concernés.

Vous voyez que les échanges ont eu lieu. Il y a eu trois rendez-vous, il y a eu plusieurs appels. L'adjointe à la culture, qui était encore là, a essayé d'appeler le Comité des fêtes la semaine dernière, je crois, presque une vingtaine de fois. Aussi, excusez-nous si effectivement, en plus de tous les sujets, nous n'avons pas réussi à obtenir d'informations plus rapides, mais je vous avoue qu'aujourd'hui, on découvre beaucoup de choses qui nous surprennent tout autant que vous, je vous comprends.

Mme COCH : Je ne mets pas en doute le fait que vous puissiez découvrir pas mal de choses, je le comprends tout à fait. Néanmoins, encore une fois, je trouve ça dommage de ne pas arriver à une communication plus fluide avec des associations qui ont engagé des bénévoles là-dessus, mais je comprends.

M. Le Maire : En termes de communication fluide, la seule chose que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, au niveau de la culture, l'adjointe a rencontré 100% ou 99,9% des associations. L'adjoint au sport a rencontré 99,9% des associations et la très grande majorité de ces associations nous disent : « C'est la première fois qu'on voit des élus être aussi présents, venir nous voir dans les locaux. » On a même des associations qui nous disent : « Jamais un élu n'a mis les pieds dans cette infrastructure. » Aussi, après, deux remontées différentes, vous avez les vôtres, nous avons les nôtres. En tout cas, aujourd'hui, l'intégralité



des soirées de nos adjoints sont passées à rencontrer les associations depuis le début de ce mandat. Pour le coup, je vous avoue qu'on ne peut pas faire plus. On a fait le maximum.

Mme COCH : (*hors micro*)

M. Le Maire : Mme MELCHIONNE et après M. MUSSO. Mme MELCHIONNE et après M. MUSSO.

Mme COCH : (*hors micro*)

M. Le Maire : Mme MELCHIONNE et après M. MUSSO.

Mme MELCHIONNE : Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire. Je me suis noté la phrase. Une subvention ou une convention qui sera faite comme si ou comme ça, qu'on aime ou qu'on n'aime pas l'association. En fait, vous imaginez qu'on travaille comme ça. C'est-à-dire qu'on aime ou qu'on n'aime pas une association. Il y aura des...

Mme COCH : (*hors micro*)

Mme MELCHIONNE : Je finis, s'il vous plaît. Il y aura un jugement de fait sur une convention ou un montant de subvention attribué sur des critères, du coup, qui ne seraient pas clairs parce qu'on aimerait ou on n'aimerait pas. Sur quoi se baserait-on pour aimer ou ne pas aimer ? On est en gestion en fait, Madame, et il n'y a pas de on aime ou on n'aime pas. Ils sont tous au même pied d'égalité. Ce sont des associations.

Mme COCH : Je parlais de manière générale. Je ne vous ai pas accusé d'aimer ou pas d'aimer. Je vous ai dit de façon générale. C'était le contexte de ma phrase : « Qu'on aime ou qu'on n'aime pas une association... »

Mme MELCHIONNE : Ce n'est même pas le propos. En fait, ça n'a rien à faire ici.

Mme COCH : Si, au contraire, on est des êtres humains.

Mme MELCHIONNE : Ça ne doit pas influencer dans nos choix.

Mme COCH : C'est ce que je dis. Eh bien, nous sommes d'accord, vous voyez.

Mme MELCHIONNE : Ah d'accord, on est d'accord.

Mme COCH : Comme quoi.

M. Le Maire : M. MUSSO.

M. MUSSO : Simplement, très rapidement, pour être justement en application de ce que vous dites. Alors, mettons en application cette convention. On vient de voter une subvention, la 6, pour les Tambourins, 15 000 euros pour le mondial. Appliquez-leur la convention.

M. Le Maire : La convention va être établie à ce moment-là sur le sport, en effet. Allez-y, M. BORONI, si vous le souhaitez. Nous allons travailler exactement sur les mêmes mécaniques pour toutes les associations, M. MUSSO.

M. MUSSO : On ne l'a pas vu sur la délibération 6.

M. Le Maire : Nous allons travailler petit à petit. Je vous avoue qu'effectivement, avec tous les sujets qui sont en cours, on attrape petit à petit, sujet par sujet, et à la fin de l'année prochaine, vous allez voir que nous allons remettre d'aplomb toutes les conventions pour tout le monde. Nous faisons ce que vous n'avez jamais fait en 12 ans. Nous essayons de le faire petit à petit. Nous nous excusons, M. MUSSO, en deux mois et demi, déjà, de faire ce que vous n'avez



jamais fait. Nous nous excusons que ça prenne du temps, mais je vous avoue qu'il va être assez difficile pour nous de rétablir 25 années de gestion, mais, en tout cas, nous nous y attelons et nous sommes certains d'y arriver sur ce mandat. Merci pour vos questions.

M. MUSSO : (hors micro)

M. Le Maire : Merci, M. MUSSO. Je mets aux voix. Qui est pour... Elle est retirée, pardon. Nous passons à la 12, Mme MELCHIONNE.

***Délibération retirée***

### **COHÉSION SOCIALE**

#### **12 – PROROGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026 CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Mme MELCHIONNE : La délibération 12 concerne la prorogation de la convention territoriale globale, la CTG, conclue avec la CAF, pour la période 2022-2026. Cette délibération concerne la prorogation d'un an de cette convention conclue avec la CAF, afin de maintenir les actions en faveur des familles et de la cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2027, et non 2026. Ce délai supplémentaire nous permettra de réaliser un bilan, d'actualiser le diagnostic du territoire et de préparer un nouveau projet partagé avec les partenaires, les habitants et la CAF. Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette prorogation et d'autoriser Monsieur le Maire d'engager les démarches près de la CAF. Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Un point sur lequel je crois, Mme MELCHIONNE, sur lequel vous allez travailler, c'est le taux de remplissage des crèches, si vous voulez peut-être évoquer les chiffres. C'est l'un des sujets dans le cadre de la CTG : le taux de remplissage des crèches au niveau national, qui est de 60 % et nous sommes à 40 % sur la commune alors que nous avons 100 familles en attente d'une place en crèche. Nous avons 20 points d'écart en termes de remplissage et il y a du travail à faire pour, effectivement, repermettre aux familles d'accéder à nos crèches et de rattraper le retard qui a été entrepris par rapport aux autres communes, d'où la raison pour laquelle, entre autres, nous avons demandé à la CAF de pouvoir redéployer et de proroger cette convention. Je mets aux voix, puisqu'il n'y a pas de questions, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Mme MELCHIONNE.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

### **ADMINISTRATION DE LA CITÉ**

#### **13 – CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN POUR LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET SON CCAS**

M. ESTEVE : Bonsoir tout le monde. La 13<sup>e</sup> délibération concerne la création d'un comité social territorial commun pour la Ville des Pennes-Mirabeau et son CCAS.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

#### **14 – COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

M. ESTEVE : La 14<sup>e</sup> délibération concerne la composition du comité social territorial. Pour expliquer un petit peu, nous devons nommer entre quatre et six élus, et pareil pour les



représentants syndicaux. On a donc choisi de faire une parité entre les représentants des organisations syndicales et les élus à six pour chaque organisation.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## 15 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. ESTEVE : Il s'agit de la délibération classique de la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs qui a été joint à la délibération.

M. le Maire : Je voudrais ajouter quelques petites précisions concernant les emplois que vous avez. Hormis pour les six agents de police municipale qui viennent d'une création de postes, puisqu'il s'agit de recrutement pour la brigade de nuit, tout le reste, même s'il est noté création, recrutement, modification, relève de mouvements en interne et non de recrutement externe. Il s'agit d'emploi déjà existant. Est-ce qu'il y a des questions ? M. KASBARIAN.

M. KASBARIAN : Excusez-moi, je vais vous poser la question au sujet de la création de l'emploi responsable cellule proxy technique. Vous pouvez m'en dire un peu plus, s'il vous plaît ? Je n'ai jamais vu un technicien avec ce titre.

M. ESTEVE : Tout nouveau, tout beau. C'est parce que la cellule proxy technique est une nouvelle cellule qui va être mise en place au niveau des services techniques. Qui dit nouvelle cellule dit création d'un emploi sur un mouvement interne d'ailleurs. C'est pour tout ce qui est réparation rapide, on va appeler ça comme ça, tout ce qui est petite réparation dans les locaux communaux.

M. KASBARIAN : Une régie ?

M. ESTEVE : Une régie de petites réparations, en effet.

M. KASBARIAN : De proximité ?

M. ESTEVE : C'est cela.

M. le Maire : En fait, on est parti du constat aujourd'hui. Typiquement, on vient de finaliser quasiment tous les conseils d'école et il y a des demandes assez simples : un miroir dans les toilettes des filles, un robinet qui ne fonctionne pas, une porte qui est cassée... Dans tous les comptes-rendus de conseils d'école, c'est des demandes qui datent depuis 2025. Une poignée de porte qui est cassée depuis deux ans. Il n'y a pas eu de changement. Une demande d'intervention dans les toilettes depuis un an et demi. Dans l'idée, c'est d'enfin pouvoir répondre à ces demandes qui n'étaient pas à l'époque pourvues dans un temps normal. Ce n'est pas normal que, dans une collectivité comme la nôtre de 22 500 habitants, les écoles attendent deux ans pour un simple miroir ou une simple poignée.

Donc, pourquoi proxy technique ? Puisqu'on est en train de mettre en place au sein des services techniques une cellule dédiée. Tout sera évoqué dans le prochain Pennois, qui pourra justement suivre de bout en bout une demande. L'école, je dis une bêtise, des Cadeneaux, fait une demande d'intervention. Elle aura le suivi de bout en bout par l'intermédiaire de cette cellule jusqu'à la finalité de l'action. Soit elle n'est pas réalisable et il y aura un retour sur pourquoi auprès de l'école. Soit elle est réalisée et il y aura un timing. On aura mis en place ça urgemment, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a pas de directeur des services techniques depuis de nombreux mois. Ça datait d'avant notre arrivée, le recrutement est en cours. Ainsi, à court terme, on priorise les écoles, les centres aérés et les crèches. On priorise tout ce qui est dédié à la jeunesse pour qu'à la rentrée les choses rentrent dans l'ordre. Dès que le directeur des services techniques est recruté et qu'en termes



de structure, tout est organisé derrière, on va élargir ça à la population. Ainsi, Mme DURAND effectuera une demande d'intervention auprès des services techniques et ce sera suivie de bout en bout pour que pareil, il n'y ait plus de : « J'ai demandé ça à l' élu, j'ai demandé ça aux services techniques. », et en fait, il n'y a jamais de résolution derrière. D'où le nom de Proxy Technique. Allez-y, allez-y.

M. KASBARIAN : Avec des ouvertures de poste pour la régie ? Ou vous avez gardé le même personnel ?

M. le Maire : Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui vous avez une masse salariale forte sur la commune, donc l'objectif c'est de ne pas augmenter la masse salariale, mais on va mieux utiliser la masse salariale actuelle. Typiquement, comme vous disait M. ESTÈVE sur ce poste-là, ce n'est pas une création de postes c'est un mouvement qu'on a fait en interne, un agent qui a basculé sur la cellule proxy technique.

M. KASBARIAN : Merci.

M. le Maire : Merci à vous. M. ESTÈVE, si vous vouliez rajouter quelque chose, n'hésitez pas.

M. ESTÈVE : Comme le disait Monsieur le Maire, au vu de la masse salariale actuelle, on est en train de faire une réévaluation des emplois de chaque personnel pour réorganiser les services et optimiser tout ça pour avoir un meilleur rendu sur le service public en essayant de garder les effectifs tenus actuels.

M. le Maire : D'autres questions ? M. PALETTI.

M. PALETTI : Bonsoir. Concernant la masse salariale, j'avais compris qu'on embauchait six policiers municipaux et donc qu'il y aurait une augmentation de la masse salariale. Ce soir, vous ne dites pas d'augmentation de masse salariale, donc on dit : « pas d'augmentation en dehors de six policiers municipaux » ou « pas d'augmentation » tout court ?

M. ESTÈVE : Alors, il ne faut pas tout confondre. La police municipale a été budgétisée, donc ça, c'est une volonté de campagne et de mandat, donc il y aura forcément une augmentation parce qu'il y a six nouveaux agents. Je ne peux pas vous dire : « non, il n'y a pas de nouveaux agents », ce ne serait pas vrai. En dehors de ce recrutement-là, on va maintenir tout ça.

M. PALETTI : C'est ce que j'avais compris, je vous remercie.

M. le Maire : D'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, M. ESTÈVE, nous passons à M. LAMATHE.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

POUR : 30

CONTRE : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre - NOZIERES Martine  
- KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves

ABSTENTION : 0

**16 – VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS RÉFORMÉS DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU**

M. LAMATHE : La délibération n°16 est une délibération qui nous permet de sortir du matériel du patrimoine de la commune pour pouvoir le vendre aux enchères. Contrairement à ce qui avait été présenté en commission de travail, on a dû faire une petite modification, c'est pour ça que vous aviez une version papier sur vos bureaux en arrivant. La première modification, c'est qu'on ne passera plus forcément par le site Agorastore, parce qu'on a été contacté par une autre plateforme, donc on va les mettre en concurrence. Ça, c'est la première modification. Ensuite, la deuxième modification par rapport à ce qui vous a été donné, c'est qu'on mettra effectivement aux enchères tous les véhicules non roulants qu'on a pu identifier



sur la commune. Il y en a 11 de mémoire, et la modification réside dans le fait qu'on avait annoncé qu'on mettrait en vente la Laguna, qui était utilisée précédemment par le sénateur : finalement, on va la garder parce qu'il se pourrait qu'elle soit utilisée à l'usage d'un directeur de service. Ainsi, ça répond à une question qu'on avait eue en commission. Un des directeurs qui va être en recrutement a soumis l'idée, donc on va la garder. Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Je mets aux... M. FUSONE.

M. FUSONE : Déjà une question, vous parlez de la voiture du sénateur.

M. LAMATHE : Oui, parce qu'en tant que maire, on n'a pas le droit techniquement d'avoir un véhicule, mais en tant que sénateur, lors de l'achat du véhicule, M. AMIEL était sénateur, donc il avait tout à fait le droit d'avoir ce véhicule à son service. Après, je ne sais pas exactement - ça remonte à quelques années - comment il est rentré dans le patrimoine de la commune, mais en tant que sénateur, ce n'est pas interdit d'avoir ce véhicule. En tant que maire, on est dans une zone pas très claire de la légalité, en termes de droits.

M. le Maire : En fait, pour être très précis, un maire a le droit d'avoir un véhicule de fonction dans le cadre de ses usages et de ses déplacements en tant que maire. En revanche, le maire n'a pas le droit d'avoir de chauffeur, donc cette Laguna a été utilisée dans le cadre de tous ses déplacements. Il y avait la vocation de pouvoir le remettre à disposition dans les enchères, mais, pour être très précis, le directeur général des services qui arrive le 15 juillet doit se voir attribuer un véhicule de fonction dans le cadre de ses missions. Aussi, plutôt que de racheter un nouveau véhicule, c'est ce véhicule qui sera mis à disposition.

M. FUSONE : Du coup, en fait, vous vouliez le vendre pour faire des économies et là, c'était dans le budget. La dernière fois que vous avez expliqué que vous aviez des frais de représentation pour faire des économies, notamment avec la Laguna qui coûtait 2 000 euros d'assurance, qui coûtait extrêmement cher, 70 000 euros à l'année, et, du coup, vous la remettez en service.

M. le Maire : Mais ça n'a rien à voir. Ce n'est pas moi qui vais l'utiliser.

M. FUSONE : Ce n'est pas l'argent de la Mairie ?

M. le Maire : Alors, d'où le fait de faire des économies. On avait le choix. Soit on vendait la Laguna et vous en tiriez 2 000 euros. Combien coûte une voiture neuve aujourd'hui ?

M. FUSONE : Il peut prendre sa voiture, le directeur général des services, non ?

M. le Maire : Non, un directeur général des services utilise un véhicule de fonction. Vous prenez n'importe quel directeur général des services de communes comme les nôtres, s'il a le choix entre un véhicule de fonction ou un véhicule de service, il aura un véhicule de fonction. À la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il y a un véhicule de fonction. Je pense que la plupart des maires RN, les directeurs généraux de services ont des véhicules de fonction. C'est dans le cadre de leur mission.

M. FUSONE : Donc, il n'y a pas d'économie.

M. le Maire : C'est sur le chauffeur qui a les économies. Les 70 000 euros que nous évoquions, l'économie de 70 000 euros, c'est sur la masse salariale du chauffeur. Aujourd'hui, il n'y a plus de chauffeur. Je me « chauffe » tout seul et on a fait économiser 63 000 euros à la commune.

M. FUSONE : Il était sacrément bien payé, le chauffeur !

M. le Maire : Oui... M. FUSONE, quand je parle de 70 000 euros, c'est le coût pour nos impôts, c'est-à-dire vos impôts. 70 000 euros, c'est chargé. Bien entendu qu'il n'est pas payé 70 000 euros, M. FUSONE. Mais bien entendu que moi, quand je vous parle de charges, je



vous parle de 70 000 euros. On vous fera un cours sur les charges dans le cadre des entreprises s'il y a besoin.

M. FUSONE : Non, non, je n'ai pas besoin de cours.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. La 17.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

17 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES ERP ET IOP. LOT N°1 GROS ŒUVRE / MAÇONNERIE/ SEUILS - AVENANT N°1 AJOUT DE PRIX NOUVEAU AU BPU

M. LAMATHE : La délibération n°17 est un avenant au lot 1 d'un marché de travaux, pour le gros œuvre, la maçonnerie et les seuils. Dans ce marché qui était pour la mise aux normes et en accessibilité des établissements recevant du public, on s'est rendu compte à l'usage qu'il manquait des prix qui n'étaient pas prévus dans le marché initial, donc on doit faire un avenant pour ajouter ces prix. C'est principalement pour faire du terrassement, donc la démolition, du terrassement et faire des fondations pour tout ce qui va être rampes d'accès en béton ou différents sites. C'est principalement pour des rampes d'accès en béton. Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

18 – MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAL ET VALORISATION DES AVANTAGES EN NATURE

M. LAMATHE : La 18 est une délibération qui va nous permettre d'établir les futures conventions avec les associations, les diverses associations culturelles ou sportives principalement, en définissant un prix sur la mise à disposition de matériel, donc le don en nature. En effet, normalement, en fin d'année, les associations doivent mentionner les dons en nature dans leurs comptes, en plus et en moins, et équilibrer leurs comptes avec ça. C'est une demande qui est donc assez ancienne et qui a été reprise en 2018 par l'autorité des normes comptables, qui est une extension du ministère. Au niveau des comptes de la commune, ça doit également être mentionné. Ainsi, c'est mentionné au CFU comme étant les prestations en nature, dans une annexe qui est l'annexe de la liste des concours attribués à des tiers en nature et en subvention. Il existe une colonne spécifique pour les prestations en nature. Cela figure donc dans le CFU, mais cela figurait également dans les comptes administratifs dans les années précédentes, et ça n'avait jamais été correctement rempli, parce que toutes les prestations en nature type prêts de chaises, prêts de tables, prêts de salles n'étaient pas mentionnées dans les comptes administratifs.

Pour remédier à ça et pour aider les associations, on propose donc un barème pour les chaises, les tables et tout le reste du matériel et on précise aussi deux points importants dans cette délibération : c'est que les demandes de prêts devront être faites trois mois avant la manifestation, pour que les services puissent s'organiser, parce qu'il nous est arrivé d'avoir de nombreuses manifestations les mêmes week-ends, et c'était un petit peu compliqué pour organiser tous les prêts matériels - c'est encore arrivé récemment, un jour où il y avait le Laser Run, il y avait un tournoi d'escrime, et il y avait je ne sais plus quoi le même jour -. Les trois mois de délai se permettent de planifier ça.

En dernier point, on précise aussi que l'installation des équipements et la logistique devront être valorisées en nature également, donc si jamais il y a des heures supplémentaires ou des choses comme ça, c'est des choses qu'on devra valoriser. Voilà, je pense avoir fait à peu près le tour. Est-ce que vous avez des questions ?



Mme REYNAUD FIORILE rentre dans la salle.

M. le Maire : Merci M. LAMATHE. Donc, encore une fois, l'objectif c'est de rétablir l'ordre et de revenir dans la légalité. Ça permettra de pouvoir faire ce qui n'a jamais été fait sur la commune et de pouvoir entrer dans les clous de la valorisation du matériel. Typiquement demain, quand un chalet sera mis à disposition, des grilles, il y aura une valorisation en nature qui sera donc apparente aussi bien dans les structures financières des associations que notre CFU, comme vous l'avez évoqué. Juste avant de passer au vote, pour le compte-rendu du conseil municipal, bien acter le retour de Mme REYNAUD FIORILE, première adjointe, qui était donc au conseil d'école des Cadenaux pour suivre l'évolution du groupe scolaire. Je mets au vote qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. La 19.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

M. le Maire : Pour la 19, avant que Monsieur LAMATHE prenne le relais, je vais faire procéder à l'élection de Mme REYNAUD FIORILE en tant que première adjointe en qualité de présidente de séance pour la partie CFU. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que le vote se fasse à main levée concernant la nomination et l'élection de Mme REYNAUD FIORILE ? Du coup, je mets au vote qui est pour la présidence de Mme REYNAUD FIORILE.

***À l'issue d'un vote à main levée, l'élection de Madame REYNAUD FIORILE en tant que présidente de séance durant l'examen du CFU est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal***

***Madame REYNAUD FIORILE est élue présidente de séance.***

19 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2025

M. le Maire : M. LAMATHE, je vous laisse prendre la parole.

M. LAMATHE : Le CFU, pour rappel, c'est le document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, l'un établi par la mairie, l'autre établi par le comptable public. C'est donc une fusion des deux, on va rester simple. Le résultat de ce compte est de 52,6 millions d'euros en recettes et 57,8 millions d'euros de dépenses en 2025. Avec les reports, ça fait un résultat cumulé à la fin de l'année, donc au 31 décembre 2025, à 11,2 millions d'euros. Cependant, comme il y a un écart entre les dépenses et les recettes, sur l'année, on a un déficit de 5,2 millions d'euros, ce qui fait que la cagnotte, on a appelé ça la cagnotte précédemment, qui était au 1er janvier 2025 de 16,5 millions d'euros, est descendue à 11,2 millions d'euros, un peu moins de 11,3 millions d'euros. En d'autres termes, on a perdu 5,2 millions d'euros dans l'année.

Un autre point important, c'est que le ratio en fonctionnement courant entre les recettes et les dépenses est de 226 000 d'euros. Ça correspond seulement à 0,6% des recettes. C'est un chiffre qui veut dire qu'on va pouvoir sortir peu d'argent de notre fonctionnement pour investir dans des projets à l'avenir, que ça soit de la rénovation d'écoles, des nouveaux bâtiments ou des nouvelles routes.

La bonne nouvelle, c'est qu'on a peu de dettes dans la commune, donc il nous reste 6,3 millions d'euros de capital dû, et, en théorie, si on y consacre toute notre épargne, on pourrait se désendetter en 3,2 années. C'est un chiffre qui est par contre très bon. Au niveau des dépenses de 2025, je voulais attirer l'attention sur le fait que les services qui ont dépensé le plus, c'est la culture, la jeunesse et les sports. C'est en partie dû à la construction du gymnase et des abords de Gilbert Rocci. Ici, c'est les dépenses cumulées.

M. BOUCHET : (hors micro)

M. LAMATHE : Oui, j'ai cumulé les deux, parce que, pour la majorité des gens, le distinguo entre fonctionnement et investissement n'est pas forcément évident. Après, pour les élus ou



autres, dans le rapport, il y a la différence entre les deux, mais c'est vrai que le cumulé n'est pas forcément facile à trouver, donc je me suis permis de faire le cumul des deux.

Sur les engagements pluriannuels, il nous reste en cours l'engagement pluriannuel qui avait été pris en 2018 sur la requalification du quartier de la Gavotte, et le gymnase Gilbert Rocci, engagement qui avait été démarré en 2023. Point à noter, c'est que sur ces deux engagements pluriannuels, il reste des sommes à mandater en 2026, donc il y a 2,8 millions d'euros encore sur la requalification de la Gavotte, donc un temps après, et sur Rocci, il reste un million pour finaliser le projet.

Au niveau RQG, donc requalification de la Gavotte, on est à plus de 26 millions d'euros dépensés au total, en comptant ce qui reste à dépenser en 2026, donc très loin des 13,6 millions d'euros annoncés au départ.

Dans les annexes au rapport du CFU, normalement, on devrait mettre toutes les annexes concernant les délégations de services publics. En l'occurrence, à la commune des Pennes-Mirabeau, on en a une, c'est la Maison Bleue qui a la crèche en délégation de service public. Cependant, les comptes qui nous ont été présentés par la société Maison Bleue, ainsi que le rapport opérationnel qui était associé, comportaient des inexactitudes et même clairement de l'insincérité. À titre d'exemple, je vais dire que les pénalités que la commune avait mises en 2025 à la Maison Bleue avaient été déduites de leurs bénéfices. On ne fait jamais des comptes comme ça, c'est totalement insincère. On l'a donc mentionné à la Maison Bleue. À ce jour, on n'a toujours pas eu de réponse. Non, toujours pas de réponse à ce jour, donc on ne peut pas se permettre de mettre ce rapport en annexe. Dernier point, suite à la commission qu'on avait faite, Mme NOZIERES avait demandé à ce qu'on donne des indicateurs financiers et qu'on ne parle pas juste de comptabilité.

Donc, voici trois indicateurs financiers. On a l'EBF, qui est l'excédent brut de fonctionnement, qui est à 1,8 million d'euros. On a une CAF brute, capacité d'autofinancement, qui est à 1,9 million d'euros, qui représente 6,6% des recettes. C'est un chiffre qui est en dessous des deux seuils d'alerte classiquement donnés par la Direction générale des finances publiques. Le premier seuil est à 10%, le deuxième seuil est à 7%. Ici, on est à 6%. Effectivement, le chiffre est plus ou moins stable par rapport à 2024, mais il reste en dessous des deux seuils d'alerte. Ce n'est pas une situation très enviable malgré tout. Le Fonds de Groupement, c'est un bon indicateur. On est à 105 jours. Le montant exact, je ne le vois pas. Il est à 8,6 millions d'euros. C'est un bon chiffre. Cependant, il faut faire très attention parce qu'en 2024, il était à 223 jours et 17,7 millions d'euros. Cela signifie qu'on l'a quasiment divisé par deux en un an. Même si le chiffre est bon, il faut faire attention et regarder pourquoi on a une baisse aussi drastique.

J'ai fini ma présentation. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme NOZIERES : Oui, Mme NOZIERES. Bonsoir à tous. Tout d'abord, j'avais noté que vous avez fait certaines rectifications qu'on avait pu faire en commission, notamment sur les appellations concernant le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Là, vous avez noté les ratios. À mon avis, il y en a un qui est important parce que, quand on parle de fonds de roulement et de besoin en fonds de roulement, inévitablement, on arrive sur la trésorerie et que la trésorerie, au 31 décembre 2025, était de 9,9 millions d'euros. C'est quand même un point très positif quand on analyse la structure financière d'une collectivité ou d'une entreprise.

Mme REYNAUD FIORILE : L'entreprise, ce n'est pas la même chose qu'une structure.

Mme NOZIERES : Non, mais les ratios sont les mêmes : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie, ce sont trois choses que vous regardez quand vous voulez savoir si la situation financière est bonne ou mauvaise. Ensuite, concernant votre seuil d'alerte, vous parlez de 7 %. En fait, le seuil est entre 5 et 8 %. Après, ce que je voulais évoquer, c'est que vous nous parlez tout le temps de la note de la DGFIP. OK. Finalement, moi, je l'ai aussi. La DGFIP a fait une situation en 2023 et après a fait une projection 2024-2028. C'est très bien. Cela permet d'avoir une vision des choses. Par contre, ce qui est important après de faire, c'est que quand on a une projection 2024-2028, c'est de voir si la projection était bonne en 2024, et en 2025. Et quand on regarde 2025 dans la projection de la DGFIP, il nous annonçait un taux d'épargne brut de 3,52 %. Or, on est à 6,16 %. Donc, c'est bien de dire que la note,



elle a fait une étude sur certaines choses, mais qu'à un moment donné, quand on est sur de la projection, il faut après analyser année par année les résultats, comment ils se déroulent. Ça, c'est une simple remarque.

Après, si vous voulez, je voulais m'adresser à vous, Monsieur le Maire. Dernièrement, dans le Pennois, j'ai lu textuellement que vous nous indiquez que notre budget de fonctionnement de cette année est de moins 1,3 million d'euros. C'est quoi le chiffre de moins 1,3 million d'euros ? C'est le budget primitif. C'est bien ce que j'avais compris.

M. LAMATHE : Déjà, il y a deux choses différentes. C'est l'analyse d'un budget et l'analyse de trésorerie. Ce sont deux choses différentes. Ce n'est pas parce qu'on a 10 millions d'euros en caisse qu'on peut utiliser les 10 millions d'euros. C'est la première chose.

Mme NOZIERES : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LAMATHE : Ensuite, concernant les 1,3 million d'euros, je sais que ça vous hérisse, mais c'est en comptant les opérations d'ordre. Ces opérations d'ordre, pour vous, ne doivent pas être mentionnées. Pour nous, elles doivent être mentionnées tout simplement parce que c'est des dépenses obligatoires sur la section de fonctionnement, même si elles vont en section d'investissement – ce ne sont effectivement pas des flux financiers. Ce qu'il faut regarder, ce n'est pas la technique financière, la technique budgétaire, quand on parle aux Pennois, c'est d'expliquer le résultat global. Le résultat global de la section de fonctionnement, c'est moins 1,3 million d'euros prévus cette année au BP (Budget Primitif) 2026.

Mme NOZIERES : Voilà...

M. LAMATHE : Après, on peut rentrer dans la technique. On en a déjà parlé en commission...

Mme NOZIERES : Non, non ! On en a déjà parlé en commission, on ne va pas rentrer dans la technique, on n'est pas d'accord sur la technique. Donc vous avez répondu à ma question. C'est bien le résultat du budget primitif. Autrement dit, d'un budget prévisionnel. Aussi, au lieu d'employer le présent, ça aurait été bien d'employer le conditionnel parce qu'on ne sait pas aujourd'hui si le résultat va vraiment être de ce montant-là au 31 décembre 2026. Eh oui ! Vous avez employé le présent.

M. le Maire : Mme NOZIERES, quand vous avez un budget primitif dont la partie de fonctionnement est en déficit, c'est factuel. La création du budget...

Mme NOZIERES : Mais...

M. le Maire : Je peux vous répondre, s'il vous plaît ? L'objectif, ce n'est pas de se couper. Quand vous créez un budget primitif, il est en déficit de 1,3 million d'euros. C'est du primitif. Effectivement, derrière, nous, ça nécessite là, et c'est le plan d'économie que nous sommes en train de lancer au niveau municipal pour rattraper le budget qui avait été créé au préalable. Encore une fois, que ça vous convienne ou que ça ne vous convienne pas, après, chacun a sa vision des choses. Nous avons un budget de fonctionnement qui est en déficit. Nous avons, c'est écrit noir sur blanc derrière, une commune qui est en dessous du deuxième seuil d'alerte. Nous sommes dans un état critique.

Mme NOZIERES : Non.

M. le Maire : Mme NOZIERES, c'est votre point de vue. Aujourd'hui, vous avez, d'un point de vue réglementaire, deux seuils d'alerte, dont celui qui est noté dans le document de la DGFIP. Vous pouvez contredire, sauf qu'aujourd'hui, vous voyez, typiquement, il y a 10 jours, on a eu un accompagnement d'un directeur général des services d'une autre commune. Quand il a analysé les chiffres du CFU et du budget primitif de 2026, il était catastrophé par le résultat. Parce que nous avons une commune qui est en déficit de fonctionnement. Vous parliez des neuf... Mme NOZIERES, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DGFIP.



Mme NOZIERES : Non, non. Mais attendez...

M. le Maire : Alors, si vous contredisez la DGFIP, pas de souci...

Mme REYNAUD FIORILE : Justement, Mme NOZIERES, laissez terminer Monsieur le Maire et vous répondrez. Ensuite, on fera circuler la parole, s'il vous plaît.

M. le Maire : Concernant le dernier point concernant les 9 millions d'euros en fonds de roulement, c'est comme dans une entreprise. Si une entreprise vend son patrimoine et qu'elle arrive à 15 millions d'euros de fonds de roulement et que chaque année, cette entreprise a plus de dépenses que de recettes, elle va piocher dans son fonds de roulement, mais elle est dans une situation catastrophique.

Mme NOZIERES : Mais non...

M. le Maire : Jusqu'à ce que la cagnotte fonde à zéro euro. Une entreprise, elle est là pour que son budget annuel soit bénéficiaire. Vous pouvez avoir la plus grande entreprise du monde, même avec 20 milliards d'euros, si chaque année, elle est obligée par son compte d'aller piocher 5 milliards par an, elle ne va pas aller loin. Nous sommes dans cette situation.

Mme NOZIERES : Non.

M. le Maire : Nous avons une cagnotte qui est montée jusqu'à 18 millions d'euros, non pas parce que nous avons extrait de l'épargne chaque année. La preuve, en 2025, vous l'avez vu le montant, 220 000 d'euros sur 60 millions d'euros. Une entreprise aujourd'hui qui serait dans ce cas-là, l'entreprise ne tiendrait pas longtemps et le chef d'entreprise, malheureusement, on verrait sa société périliter au bout de quelques années. Encore une fois, ce n'est pas nous qui disons, c'est la direction générale des finances publiques dans le document que vous avez devant vous.

Mme NOZIERES : Elle ne dit pas ça.

Mme REYNAUD FIORILE : Est-ce que je peux passer la parole ?

Mme NOZIERES : Est-ce que je peux répondre ? Je laisse la parole et après je poserai une autre question.

Mme REYNAUD FIORILE : Oui.

Mme NOZIERES : Ce ne sont pas des questions, ce sont des échanges, on va dire. On est là pour ça quand même.

Mme RAYNAUD FIORILE : Oui, oui... Oui, oui !

Mme NOZIERES : Donc, vous venez de faire un exposé. Je ne suis pas d'accord avec vous sur les ratios fondamentaux, mais on ne va pas faire là un cours d'analyse financière. On n'est pas là pour ça. Moi, ce que je constate, c'est que vous notez qu'il y a un budget de moins 1,3 million d'euros. Le résultat du compte primitif serait de moins 1,3 million. Vous tenez compte des opérations dans lesquelles il y a les amortissements. Je suis désolée, ça ne décaisse pas la trésorerie. Donc, on n'est pas dans le même registre. Vous confondez les résultats comptables avec les résultats patrimoniaux. On ne va pas revenir là-dessus. On en a suffisamment discuté en commission. Moi, ce que je constate, c'est que vous écrivez ce texte dans le Pennois et ce que je veux vous rappeler, c'est que ce budget, je ne vous contredirai pas en disant qu'une partie de ce budget a été préparée par l'ancienne majorité, mais vous y avez mis votre touche aussi. La preuve, c'est que vous l'avez présenté, validé. Nous, on ne l'a pas voté. Vous, vous l'avez voté. Donc, vous l'avez fait vôtre. Donc, aujourd'hui, il ne faut pas dire que c'est le budget de l'ancienne majorité. C'est le budget de la commune des Pennes-Mirabeau, et pas le budget... Eh oui !



Mme REYNAUD FIORILE: Là, aujourd'hui, on est sur le CFU. Et ça, c'est le compte de résultat de l'ancienne majorité dans lequel, aujourd'hui, on a 226 000 euros de fonds de roulement.

Mme NOZIERES : Mais non...

*(Plusieurs interventions simultanées)*

Mme REYNAUD FIORILE: Aujourd'hui, ce n'est pas avec ça qu'on va faire des investissements à venir. Je laisse la parole à M. FUSONE.

M. FUSONE : Effectivement, c'est le compte financier, mais pour juste revenir au 1,3 million de trou au niveau du budget, et même si ce compte financier, ce n'est pas vraiment le vôtre, et ce budget primitif non plus, mais quelque part, c'est aussi le vôtre. Je veux quand même rappeler que vous avez dans votre majorité Monsieur LONG, qui a été pendant 18 ans avec M. BOUCHET dans l'autre majorité, et qui a voté absolument tous les budgets, qui a voté toutes les prises de décision, et qui a été d'accord pendant 18 ans avec la gestion AMIEL. Vous avez aussi Mme GARNIER, qui a passé 12 ans dans la majorité, et qui a été également d'accord avec tous les budgets pendant 12 ans, avec toute la gestion pendant 12 ans. Donc, nous dire que ce n'est pas votre budget, si, quelque part, un petit peu, c'est votre budget, puisque vous avez recyclé des personnes de l'ancienne majorité.

Une chose aussi, et là, c'est également pour vous, c'est la requalification de la Gavotte. Vous en avez parlé, on est passé de 13 millions d'euros à 26 millions d'euros, même un peu plus, et il y a eu un trou de 13 millions d'euros sur un projet qui était impossible à réaliser en l'état. À l'époque, on avait alerté, mais personne ne nous avait écouté, vous ne nous aviez pas écouté, et malheureusement, vous avez voté pour. Ce trou qu'on a de 13 millions d'euros, au niveau de l'investissement, c'est votre trou, c'est le vôtre.

Et concernant, vous nous expliquez que vous faisiez les conseils d'école, et c'est très bien, est-ce que vous leur avez dit, au conseil d'école de Claudie Haigneré, que vous avez voté pour une cour en restanques ? Est-ce que vous leur avez dit que vous avez voté pour un préau trop petit où les enfants se mouillent ? Est-ce que vous leur avez dit que vous avez voté pour une cour d'école où il n'y a pas assez d'ombre ? Est-ce que vous leur avez dit que vous avez voté pour une école où il n'y avait pas de salle polyvalente ? Je pense que non. C'est ce que j'avais à dire.

Mme REYNAUD FIORILE: Effectivement, on n'a pas voté pour ça.

M. FUSONE : Si, vous avez voté pour. Si, si.

Mme REYNAUD FIORILE: Juste pour info, sur les plans de l'école, moi, j'étais très attentive aux plans de l'école. Il n'y avait pas de cour en restanques. La cour présentée lors du concours était une cour plate. Elle n'a jamais été en restanques. Elle a été faite, je ne sais pas pourquoi, en restanques, mais c'est le suivi des travaux qui ont fait ça. Sur les plans, c'était une cour plate, Monsieur. Et par ailleurs, sur l'artificialisation, on s'est battus contre le fait qu'il y ait des arbres qui ont été détruits tout le long du chemin de Val-Sec. Alors qu'il y avait des arbres, ils ont tous été coupés, ce n'était pas prévu comme ça non plus. Effectivement, il y a de gros soucis sur l'école Claudie Haigneré, je vous le confirme, la réalisation est de très mauvaise facture.

M. FUSONE : vous avez voté pour, mais, en plus, vous n'avez même pas participé au concours de maîtrise d'ouvrage parce qu'à l'époque, vous n'étiez pas élu. Vous avez été élu en 2020.

Mme REYNAUD FIORILE: Je suis d'accord.

M. FUSONE : C'était le concours de maîtrise d'ouvrage. C'était de mémoire en 2016.

Mme REYNAUD FIORILE: J'étais dans l'équipe de M. AMARO, pour information.



M. FUSONE : D'accord. En tout cas, vous n'avez pas vu. C'est bizarre parce que nous, on avait vu tout ça. C'est assez troublant.

M. LAMATHE : M. FUSONE, ce qui a été présenté à la population, donc je ne parle même pas en tant qu'élu, à l'époque je n'étais pas élu, ce qui a été présenté à la population en 2018, de mémoire, il y avait une allée arborée le long du chemin de Val-Sec, il y avait une piste cyclable, il y avait une cour d'école plate...

M. FUSONE : Il y avait un sens unique, tout à fait, c'est très bien de le dire. Il y avait le sens unique dans les plans qui avaient été présentés à la population...

Mme REYNAUD FIORILE : Non...

M. LAMATHE : Non.

M. FUSONE : Je les ai encore. Et vous avez voté pour ce sens unique qui pose tant de problèmes de circulation. Merci de le rappeler.

M. LAMATHE : (rires) Alors, de 1, je n'ai rien voté, de 2, je n'étais pas élu à l'époque, et vraiment, ce n'était pas un sens unique. Regardez vos plans.

M. FUSONE : Vous n'étiez pas dans l'équipe ? « Non, parce que je ne suis pas élu, je suis dans l'équipe », maintenant, « ah non, mais ce n'est pas moi, c'est... »

Mme REYNAUD FIORILE : Est-ce que je peux repasser la parole à M. Didier LONG qui a été interpellé ?

M. LONG : Oui, bonsoir Mesdames, Messieurs, je tenais à préciser à M. FUSONE quelques points, d'un, je n'étais pas adjoint dans la précédente majorité, donc je n'étais pas décisionnaire, je n'ai jamais eu ce rôle-là, j'ai d'autre part, je n'étais pas d'accord avec toutes les décisions qui ont été présentées, je ne les ai pas votées. Relisez les comptes-rendus des précédents conseils municipaux, vous verrez que, par exemple, je n'ai pas voté l'augmentation des impôts locaux, point important, je vous invite... et « recycler », le terme, je le trouve très péjoratif, je ne suis pas un produit d'environnement qu'on « recycle », M. FUSONE, un petit peu de respect, s'il vous plaît. Je suis un être humain et le terme recycler, je ne l'apprécie pas, je le trouve très péjoratif, ni, d'ailleurs, je me permets de le dire pour ma collègue Eliane GARNIER, que vous avez citée aussi, je tenais à mettre ces points au clair.

M. FUSONE : En tout cas, vous êtes très résilient, parce que pendant 18 ans, vous avez été dans une majorité qui vous a voté à fond...

Mme REYNAUD FIORILE : M. FUSONE, M. FUSONE ! S'il vous plaît, on est sur le CFU, là, c'est la deuxième fois, je donne la parole à M. AMARO.

M. le Maire : Pour terminer sur l'école de Claudie Haigneré, puisque c'est effectivement un point où vous l'aviez vu dans les Autorisations de Paiement/Crédits de Paiement (AP/CP), en tout cas, encore une fois, on s'évertue à faire ce qui n'a jamais été fait auparavant. Il y a un comité de pilotage qui va être mis en place à la rentrée avec les parents d'élèves, puisqu'on regarde devant et on regarde ce qui va se passer pour le futur. Après, certains restent dans le passé. Écoutez, ce n'est pas notre cas. Donc, il y a un comité de suivi qui va être mis en place avec les parents d'élèves sur l'école Claudie Haigneré, qui va pouvoir permettre de travailler sur le terrain d'à côté, puisque nous avons demandé à la Métropole Aix-Marseille Provence de changer le classement de la parcelle qui est disponible juste à côté, puisque l'ancienne majorité l'avait laissée en parcelle à urbaniser, afin que des logements puissent y être construits. Nous avons fait la demande à la Métropole Aix-Marseille Provence et cette parcelle va dorénavant, dans les mois à venir, dans le cadre d'une modification, être cette fois-ci classée en utilité publique, afin que nous puissions, avec les parents d'élèves, répondre



à notre programme et notre projet, qui est de construire sur cette parcelle des établissements dédiés, un, effectivement au périscolaire, deux, potentiellement, des places en crèche, puisque c'est un projet qu'il y avait sur ce terrain.

On continue à regarder devant, grâce aux travaux qui ont été menés par Madame la première Adjointe. Nous allons enfin terminer la réparation du côté du bâtiment de l'école Claudie Haigneré, qui est laissée totalement à l'abandon depuis des années, qui crée un scandale visuel sur la Gavotte du fait de la non-gestion de l'ancienne municipalité. Grâce au travail mené par Mme REYNAUD FIORILE, nous avons signé un protocole d'accord avec la propriétaire, qui ne voulait plus rien entendre avec la précédente majorité, vu la relation, la communication et le comportement qu'ils pouvaient avoir. Et nous sommes heureux d'annoncer que les travaux vont être engagés cet été, et devraient finir au plus tard à la rentrée courant septembre, afin que, enfin, nous ayons une école, un établissement digne de ce nom, et nous nous évertuons, M. FUSONE, à rattraper les erreurs du passé.

Concernant Val-Sec...

M. FUSONE : Vos erreurs.

M. le Maire : Nous allons lancer, je termine, s'il vous plaît, nous allons lancer une étude cette année, afin de remettre effectivement ce qui était prévu dans les plans au départ, c'est-à-dire une voie à double sens, il n'y aura plus de sens unique sur Val-Sec, une piste cyclable, un cheminement piéton et de la végétalisation. Nous allons réaliser dans les années à venir ce qui n'a pas été fait sur le précédent mandat, et merci en tout cas à toute l'équipe, l'intégralité des conseils municipaux d'où qu'ils viennent, de travailler et d'œuvrer dans le projet sur lequel nous avons travaillé ensemble, et pour lequel nous avons été élus. Merci.

Mme REYNAUD FIORILE : M. MUSSO. M. MUSSO ?

Mme NOZIERES : J'y vais ?

Mme REYNAUD FIORILE : On revient sur le CFU... On revient sur le CFU.

Mme NOZIERES : Alors, quand vous écrivez que la CAF brute est de 1 974 000 euros, on est d'accord. Quand vous écrivez que la CAF nette est de 1 245 000 euros, on est d'accord. Quelle est la différence entre les deux ? C'est qu'au passage, il y a l'annuité de prêt, sauf que l'annuité de prêt, elle n'est pas dans la section fonctionnement, elle est dans la section investissement. Donc ça veut dire que, puisqu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur le résultat, on va le démontrer autrement. Donc, ça veut dire que nos 1 974 000 euros, c'est ce qui va servir à faire de l'investissement en 2026.

Ceci dit, donc on est d'accord sur ces points. J'ai vu que vous avez noté très favorablement qu'on était sur un ratio à 3.26 concernant la capacité de se désendetter, et, quand on regarde dans les communes voisines, on a des communes voisines qui, après avoir pris le comité des comptes, qualifient ce ratio de ratio roi. Donc, à 3.26, on est vraiment très très bien. On a un endettement qui n'est plus que de 6,7 millions et la capacité d'endettement, je l'ai déjà dit. Donc moi, je reviens sur les propos, Monsieur le Maire, excusez-moi, je ne fais pas une fixation sur vous, mais vous dites, vous avez parlé de « désastre », je vous cite, d' « hémorragie financière », d' « une Ville qui fonce droit dans le mur ». Alors, vu tout ce que je viens d'énoncer comme ratio, pouvez-vous indiquer aux habitants quel indicateur financier objectif et actualisé justifie encore aujourd'hui ces affirmations ?

Mme REYNAUD FIORILE : M. LAMATHE va vous répondre.

M. LAMATHE : Alors, je prends juste le CFU, page 14. J'ai un résultat d'exercice en fonctionnement de 226 000 euros. 226,60, c'est en milliers d'euros, ça fait 226 000 euros. On n'est pas d'accord sur les indicateurs utilisés, mais encore une fois, vous parlez en termes de trésorerie et de prospective financière, on parle en termes de budget parce que c'est plus facile à comprendre pour les Pennois. Ce qu'il faut voir, c'est que de toute façon, on n'a pas assez d'épargne pour faire des projets, et des projets, il y en a beaucoup parce qu'il faut rénover quand même pas mal de cours scolaires, entre autres, il faut refaire des routes et



donc tout ça, ça va être pris sur l'excédent de fonctionnement. Cet excédent de fonctionnement, il est très limité à l'heure actuelle, que ça soit la CAF brute ou nette ou le résultat comptable, c'est la même chose. Dans tous les cas, on est très bas et ça ne permet pas de sortir... Vous pouvez faire la tête que vous voulez, mais à 226 000 euros. Moi, je ne refais pas une école. C'est les chiffres, page 14, je ne peux pas faire mieux. Donc ça, c'est la première chose.

Ensuite, les indicateurs pertinents. On a lancé un audit, on a même sélectionné la société, donc on peut en parler à présent. Ça va être KPMG qui commence son audit la semaine prochaine, si je ne dis pas de bêtises. Donc, à partir de là, on aura les indicateurs complets d'un cabinet qui sera spécialisé depuis un certain temps. Là, leur antenne de Clermont-Ferrand, qui est spécialisé sur la fonction publique et l'État. Là, on aura des spécialistes incontournables pour donner ces indicateurs. Après, vous ne voulez pas faire confiance à la nouvelle majorité pour donner des chiffres qui sont validés par la direction financière de Pennes Mirabeau, qui sont validés par le comptable. OK, on fait un audit où on aura une prospective financière avec des gens qui sont incontestablement compétents. Vous aurez vos réponses à ce moment-là, nous aussi d'ailleurs, parce qu'on remet en doute nos compétences, même si on pense savoir ce qu'il faut faire. On va remettre en doute nos compétences et notre compréhension en passant par ce cabinet d'audit pour avoir plus de prospectives. Et ces prospectives, on les aura à la fin de l'année.

Mme NOZIERES : Alors, merci de votre réponse. Seulement, on ne va pas y arriver parce que je ne remets pas du tout en cause les chiffres du comptable public. Pas du tout. Moi, ce que je vous dis, c'est qu'aujourd'hui, je suis consciente que la CAF brute, elle est un point de vigilance. Ça, c'est certain. Mais ce n'est pas ce seul ratio qui permet de déterminer la situation financière. Et je veux bien qu'on dise qu'il y a un point de vigilance, mais de là à dire qu'on est dans une « hémorragie financière », qu'« on va droit dans le mur », que c'est « désastreux »... Il ne faut pas exagérer. Alors, les critères que vous m'avez donnés, ce n'est pas des critères qui permettent de faire une telle conclusion. Je suis désolée.

M. le Maire : Alors, on va terminer le débat parce qu'on peut débattre jusqu'à 23 heures. Ce que je vous propose, vous faites un courrier avec vos arguments à la DGFIP et vous verrez la réponse que va faire la DGFIP. Vous faites un courrier que vous allez transmettre à KPMG dans le cadre de l'audit et vous verrez ce que KPMG vous dira. Donc, on arrête les débats parce qu'on en a jusqu'à 23 heures. Vous n'êtes pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord. Écrivez un courrier, vous le transmettez à la DGFIP, vous le transmettez à KPMG et je vous donne une troisième solution. Vous l'envoyez à la Cour régionale des comptes et, dans le cadre du passage de la CRC sur la Commune des Pennes Mirabeau, ils donneront aussi une analyse sur votre point de vue. Faites les courriers, on les appuie avec grand plaisir.

Mme REYNAUD FIORILE : Merci, merci Madame.

Mme NOZIERES : Deux secondes, deux secondes !

Mme REYNAUD FIORILE : Je passe la parole à M. MUSSO.

Mme NOZIERES : Donc, je n'ai pas le droit de m'exprimer ?

Mme REYNAUD FIORILE : Je peux laisser la parole à M. MUSSO.

Mme NOZIERES : Je redemanderai la parole.

M. MUSSO : Donc, le rapport de présentation du CFU a été d'ailleurs un petit peu corrigé, modifié par rapport à ce qu'on avait eu en commission. Merci d'avoir pris en compte certaines observations que nous avons formulées. Globalement, je partage ce qu'a dit Mme NOZIERES, à la lecture de ce CFU, chacun peut un peu le lire comme il veut, mais, en tout cas, il nous décrit une situation nettement moins alarmiste que ce qui avait été présenté lors du débat d'orientation budgétaire ou lors même du budget primitif de 2026.



À noter cependant, dans la page 6 de ce présent rapport, l'affirmation selon laquelle la section de fonctionnement ne dégage quasiment plus d'autofinancement, est contredite par les chiffres, puisque l'épargne brute 2025, quasiment 2 millions d'euros, la CAF nette 1,2 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2024. Donc ça aussi, il faut le souligner. Le besoin en fonds de roulement, il est négatif, moins 1,1 millions d'euros, et avec une trésorerie, comme on l'a dit, quasiment 10 millions d'euros à 9,9 millions d'euros. Donc un fonds de roulement aussi à 8,8 millions d'euros. Donc, ça veut dire que - derrière, en plus, et vous l'avez souligné, avec une dette faible, une situation financière saine - il était possible dans le budget 2026, notamment avec un besoin en fonds de roulement négatif, de pouvoir réinscrire les comptes à terme pour justement préparer les futurs investissements. Vous avez souligné effectivement avec les 226 000 euros d'excédent cette année, on aurait pu les améliorer avec ces comptes à terme.

Donc, simplement pour être très bref, pour conclure, on votera contre le CFU en cohérence avec notre opposition au budget de 2025 que nous avons jugé sous-calibré sur les investissements prioritaires, notamment ceux destinés à réduire nos coûts de fonctionnement.

Mme REYNAUD FIORILE: Merci.

M. LAMATHE : Alors je vais conclure parce qu'on parle d'indicateurs financiers, ce n'est pas forcément facile pour tout le monde. Il y a un indicateur financier qui est compréhensible par tout le monde, c'est celui qui est à l'écran, c'est en 2025, on a perdu 5 millions sur la cagnotte, ce qui veut dire qu'en deux ans au même régime, on est à zéro. À trois ans, on ne peut plus payer. Voilà donc il faut qu'on change de façon de faire le budget parce qu'il y a des investissements qui sont nécessaires, qui sont importants sur la commune - j'ai parlé des groupes scolaires, j'ai parlé des routes, ça va demander de l'argent - donc si on garde la même façon de faire au niveau du fonctionnement, ça ne passera pas. Enfin on pourra le tenir deux ans et après, au bout de trois ans, la politique ce n'est pas réfléchir à deux ans, la politique c'est essayer de proposer quelque chose de mieux à l'avenir pour les Pennois. Moi, je suis désolé, là, c'est une situation désastreuse. J'avais pris cette image au BP quand on a présenté le BP en 2026, je reprends la même image, on fonce sur les récifs, on n'y est pas encore, mais si on ne tourne pas la barre très rapidement, on va prendre les récifs de plein fouet. C'est ce qu'on montre là. Si on perd 5 millions d'euros par an, on ne peut pas se permettre de perdre 5 millions d'euros par an pendant trois ans.

Mme REYNAUD FIORILE: M. BOUCHET voulait parler avant...

M. BOUCHET : Moi, je vais juste préciser le chiffre que vous dites. Oui, bien sûr, on a perdu 5 millions d'euros sur les excédents budgétaires : sur les excédents budgétaires qu'on avait valorisés depuis des années, par rapport à des excédents budgétaires, et également une gestion de la vente du patrimoine de la commune, qui a ramené 6 millions d'euros, si vous allez à 18, ça fait 12 millions d'euros d'excédents budgétaires. On avait prévu, bien entendu, de perdre ces 5 millions d'euros parce qu'il fallait terminer le complexe Gilbert Rocci. Après, les 11 millions d'euros qui restent...

Mme REYNAUD FIORILE: Il n'est pas fini...

M. BOUCHET : Oui, il n'est pas fini, ça, c'est votre rôle maintenant de voir. Mais les 11 millions d'euros qui restent, alors que vous aviez annoncé à toute la population qu'on avait 18 millions d'euros de cagnotte, on ne les a jamais dits, nous. On savait, mais bien sûr, parce qu'on a anticipé. Nos investissements sur le mandat étaient prévus avec le complexe Gilbert Rocci, d'où nos 18 millions d'euros d'excédents budgétaires. Après, à vous, si vous avez promis monts et merveilles pendant cette campagne, notamment en termes de travaux, de faire avec ce qui reste, mais nous, c'était prévu et on avait prévu, dans notre plan de campagne et dans notre programme, d'utiliser ces 11 millions d'euros. Point barre. Donc, vous pouvez faire, comme on a dit en commission, tous les discours, toutes les déclarations que vous voulez. C'est normal. Vous avez, comme dit souvent Monsieur Le Maire et son cabinet, une vision



différente de la nôtre, mais nous, aujourd'hui, on laisse une situation saine et j'espère que vous la laisserez saine dans 6 ans. Point barre. Merci en tout cas.

Mme REYNAUD FIORILE: Merci, Monsieur. M. MUSSO.

M. MUSSO : Je partage tout à fait ce que vous avez dit. La situation aujourd'hui présente un déficit. Ça a été expliqué. Nous avons continué, la Ville a continué à investir dans la situation de crise, quand effectivement nos coûts de fonctionnement ont explosé et où la section de fonctionnement ne dégageait plus suffisamment de ressources telles qu'on le faisait par le passé. Le choix a été fait de continuer d'investir. Le programme a pu être exécuté, en partie grâce à cela. Aujourd'hui, il faut effectivement travailler sur cette nouvelle dynamique de réduire nos coûts de fonctionnement, notamment par les investissements. C'est exactement ce qu'a été fait et ce que souligne d'ailleurs ce budget, c'est que la section de fonctionnement, dans ses différents indicateurs, s'améliore. D'ailleurs, le coût des fluides, quand on y reprend dans le détail du CFU, on le voit qu'on est revenu à une situation identique à 2021, c'est-à-dire avant crise. Aujourd'hui, la collectivité a les capacités et le devoir de continuer à améliorer ses marges sur le fonctionnement et c'est ce sur quoi il faut être attentif, et à financer de manière adéquate les choses pour que l'on puisse réduire de manière optimale nos coûts de fonctionnement.

Mme REYNAUD FIORILE: Merci. Je clos le débat. On va demander à M. AMARO de sortir pour passer au vote.

*M. AMARO quitte la salle.*

Mme REYNAUD FIORILE : Je passe au vote. Qui est pour le CFU ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

POUR : 28 – M. Le Maire ne participe pas au vote

CONTRE : 6 – M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali – MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine

ABSTENTION : 0

*M. AMARO entre à nouveau dans la salle.*

Mme REYNAUD FIORILE: Le Conseil Municipal est terminé. Merci à tous. M. BOUCHET.

M. BOUCHET : En commission, M. LAMATHE nous avait dit qu'on aurait un point sur la métropole.

M. LAMATHE : Ah oui, c'était la question. Donc oui, il devait y avoir une réunion au cours de laquelle la Métropole Aix-Marseille Provence devait décider quelles seraient les économies et principalement les économies faites « sur le dos des communes » entre guillemets. Cette réunion a eu lieu, mais n'a pas débouché sur une position officielle de la métropole disant qu'on vous enlève telle ou telle subvention. Donc, à l'heure actuelle, on est toujours dans le flou, donc je ne peux pas dire si on va avoir une modification de notre budget avec moins de 300, moins de 400, moins de 600 000 parce que la métropole au moins 700 ou plus parce que, d'après la Cour des comptes, théoriquement, on pourrait même nous enlever 2,3 millions d'euros par an - si on suit les prescriptions à la lettre de la Cour des comptes, ça n'arrivera jamais, mais bon, voilà -. Donc après, ce qui s'est dit au bureau de la métropole, peut-être Monsieur le Maire peut en toucher deux mots.

M. le Maire : Effectivement, aujourd'hui, il y a une interrogation sur deux points principaux, les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation Solidarité Communautaire (DSC). Ce qui est envisagé, c'est que les AC ne soient pas touchés cette année. En revanche, sur la DSC, dans le pire des scénarios, nous aurions une baisse de quasiment 400 000 euros, ce qui voudrait dire que, dans le budget primitif 2026 que nous avons déjà voté, nous devons engager des



économies de 400 000 euros supplémentaires qui ne seraient pas versées par la métropole. L'intégralité des délibérations liées au budget ont été ajournées puisqu'elles devaient être votées la semaine dernière au conseil métropolitain. Elles ont été ajournées au prochain conseil métropolitain, qui aura lieu au plus tard, mi-octobre. Ce qui veut donc dire que la DSC, dans le pire des scénarios, moins 400 000 qui sera versée en octobre au plus tard, peut-être avant, on aura peut-être une moindre marge de manœuvre, mais, en tout cas, on anticipe avec le service finance un scénario catastrophe qui est de moins 400 000 sur une DSC de 500 000. Donc, vous voyez, on perd quasiment tout. M. BOUCHET.

M. BOUCHET : Je voudrais savoir votre position et la position des Pennes-Mirabeau, bien entendu, puisqu'on a déjà entendu quelques maires manifester leur mécontentement et surtout refuser complètement la baisse de cette DSC. Donc, je voudrais savoir quelle est votre position là-dessus.

M. le Maire : La position à la métropole, elle est identique à celle de la commune, c'est que Les Pennes-Mirabeau ont voté, en tout cas ont pris position pour qu'il n'y ait pas de hausse des impôts. Il y avait trois scénarios possibles présentés par la métropole. Premier scénario 100% de hausse des impôts, ce qui représentait pour chacun d'entre nous sur la taxe foncière une hausse en moyenne de 200 euros par an. Le deuxième scénario, c'était moitié économie, moitié hausse des impôts. Et le troisième scénario, c'était 100% d'économie. Je fais partie de ces maires qui ont dit : « Il est hors de question de faire encore augmenter la pression fiscale sur les foyers. » À la métropole maintenant, à nous d'engager les économies nécessaires et c'est le scénario qu'on a choisi. En tout cas, je fais partie de ces maires qui ont dit qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part communale de la taxe foncière et qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part métropolitaine de la taxe foncière. Donc, notre position est claire.

Maintenant, nous travaillons tous ensemble pour trouver des sources d'économie au sein de la métropole. C'est ce qui est en train d'être fait par le président, M. Nicolas ISNARD et son adjoint aux finances, qui est M. David YTIER. Il y a fort à parier, en tout cas, que les efforts vont être faits de la part de la commune en termes d'économie aussi pour ne pas avoir à imputer cette charge des 400 000 euros en termes de pression fiscale, puisque nous tiendrons jusqu'au bout notre engagement qui est de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière.

M. BOUCHET : Merci, mais juste si on nous oblige donc à perdre 400 000 euros sur la DSC, est-ce que vous voterez bien entendu contre cette délibération à la métropole ou pas ? Après, j'ai bien entendu vos arguments, il n'y a pas de souci là-dessus et c'est très bien.

M. le Maire : De toute façon, on ne peut pas voter pour ou contre. Enfin, à un moment donné, la position...

M. BOUCHET : Si, on peut montrer son mécontentement sur une baisse de dotation.

M. le Maire : Donc, vous auriez voulu une augmentation de la taxe foncière ?

M. BOUCHET : Absolument pas !

M. le Maire : Mais quelle est votre solution alors ?

M. BOUCHET : Que l'État et la métropole, par rapport aux économies que vous allez travailler là-dessus, on n'ait aucune baisse des 400 000 euros, puisque, comme vous l'avez dit, dans notre situation catastrophique, les 400 000 euros vont coûter très cher.

M. le Maire : Mais ça, c'est la Cour Régionale des Comptes qui impose cette baisse de la DSC aux communes, donc là...

M. BOUCHET : Après, il y a un vote symbolique malgré tout. Bien entendu, si on nous impose 400 000 euros, on trouvera des économies. Vous trouverez des économies à la métropole avec M. ISNARD. Il n'y a pas de souci là-dessus. Et s'il faut trouver des économies sur la



commune, vous les trouverez, sans augmenter les impôts. Il y a après un vote aussi. Vous avez bien voté contre le budget. Vous avez mis le budget à la métropole, tous les maires, et c'était très bien, on vous l'a dit d'ailleurs. Vous allez voter contre ça ? Vous pourrez sûrement voter contre le fait qu'il y ait une baisse des DSC parce qu'il y a des maires qui vont s'engager à voter contre. Vous le savez très bien.

M. le Maire : C'est une position très intéressante et c'est vraiment intéressant qu'on ait ces échanges. Si nous votons majoritairement contre, est-ce que vous savez ce qui se passe, Monsieur BOUCHET, derrière ? C'est ça qu'il faut comprendre. C'est qu'aujourd'hui, si la majorité des maires s'opposent à la baisse de la DSC, c'est le préfet qui prend la main. Et lui, le préfet, il a donné pour l'instant ses recommandations. Si le préfet prend la main, ses recommandations, c'est de supprimer drastiquement les AC, les attributions de compensation. Et là, pour la commune, c'est plus ou moins 400 000 euros. C'est potentiellement, alors 6 millions, c'est la somme des AC, mais c'est potentiellement moins 700 000 euros. Qu'est-ce que vous préférez ? Moins 700 000 euros ou moins 400 000 euros ? Pour la première année, oui, vous avez raison de préciser.

M. BOUCHET : Honnêtement, pour vous et pour nous, ni l'un ni l'autre. Je n'ai aucun problème là-dessus. Je suis d'accord avec vous là-dessus. C'est juste à un moment donné, montrer votre position comme le font certains maires et qui crient un peu dans les journaux, ce que vous faites très bien quand vous avez besoin de ça, de dire qu'on n'est pas d'accord avec ça. On le sait qu'à un moment donné, la préfecture prendra la main si on vote tous contre. Vous l'avez fait une première fois et on a eu des préconisations. Ces préconisations montrent qu'il y aura une baisse, et honnêtement, on le savait aussi, bien entendu, puisqu'on avait quand même des infos et notamment les attributions de compensation étaient dans le viseur de la préfecture et de la Cour des comptes. On le savait depuis deux ans maintenant. Donc, je vous demande juste de nous dire, et vous l'avez dit à travers vos propos, la position que vous adopterez le jour du vote.

M. le Maire : La position, elle est claire. On a trois choix possibles.

M. BOUCHET : Oui, j'ai compris.

M. le Maire : Le premier choix, l'augmentation des impôts pour les Pennois et l'intégralité des habitants de la métropole, refus catégorique. Le deuxième choix, c'est de laisser la main au préfet concernant la baisse des attributions de compensation, c'est-à-dire essentiellement la première année moins 700 000 euros. Le troisième choix, c'est la DSC moins 400 000. Il n'y a pas d'autre choix possible. Donc, le troisième choix sera celui qui est le moins impactant pour la commune et qui sera privilégié.

M. BOUCHET : Très bien, merci.

M. le Maire : De rien. Mais échange très intéressant... Merci beaucoup pour ce conseil municipal. Pour rappel, le prochain conseil municipal se tiendra le 6 juillet et, d'ici là, rendez-vous dans vos quartiers ! Merci beaucoup.

**Séance levée à 20h25**

\*\*\*\*\*

LE SECRÉTAIRE  
TOM LEBOEUF





